

Fiches thématiques

L'environnement économique international

L'ampleur du ralentissement économique aux Etats-Unis, amorcé au deuxième trimestre de 1989, a affecté la croissance globale du PIB des pays de l'OCDE, en raison du poids de l'économie américaine et de son effet sur le commerce mondial. La croissance du PIB de la zone OCDE est passée de 4,5 % en 1988 à 3,5 % en 1989. Toutefois, la partie continentale de la Communauté Européenne en a peu subi le contre-coup, puisqu'elle a connu son taux de croissance le plus élevé depuis 1976. La dynamique propre à l'Europe est l'un des événements majeurs de l'année 1989.

La décélération provient d'une moindre progression des demandes intérieures due davantage à l'inflexion de la croissance de l'investissement qu'à celle de la demande des ménages. Restée vigoureuse, celle-ci n'a que modérément ralenti, suivant en cela la progression du pouvoir d'achat du revenu disponible, les taux d'épargne s'étant apparemment stabilisés en 1989. Les politiques budgétaires sont restées peu expansionnistes et ont eu parfois un caractère restrictif.

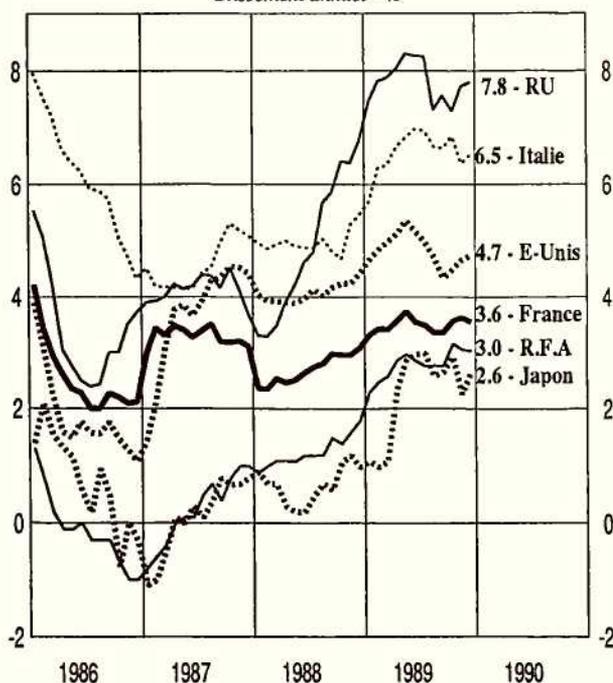
L'amointrissement des pressions sur l'appareil productif qui a résulté de ce ralentissement a contribué à atténuer les tensions inflationnistes apparues à la fin de 1988 et au début de l'année 1989. Néanmoins, la hausse des prix des produits de base et des mesures de politique économique comme la hausse de la fiscalité indirecte, ont conduit, surtout en début d'année, à une croissance de l'inflation, stabilisée par la suite. En moyenne annuelle, l'année 1989 enregistre, au total, une augmentation sensible du rythme de hausse des prix dans les principaux pays industrialisés. La croissance de l'indice agrégé des prix de détail chez nos six principaux partenaires, par exemple, a augmenté de 1,5 point entre 1988 et 1989, passant de 2,9 % à 4,4 %.

Un environnement international plus inflationniste

Au début de 1989, la hausse des prix des produits de base (énergie, matières premières industrielles) amplifiée par la hausse du dollar a été l'une des causes principales de l'accélération des prix.

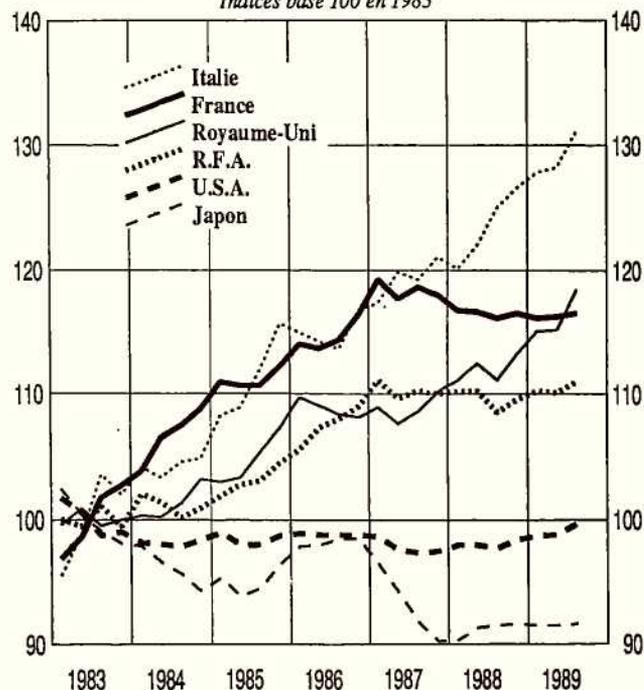
Indices des prix à la consommation

Glissement annuel - %



Coûts salariaux unitaires

Indices base 100 en 1983



L'environnement économique international

L'accroissement de l'inflation en début d'année a eu aussi des causes internes. Parmi celles-ci, on peut citer des mesures de politique économique mises en place au début de 1989 : accroissement de la fiscalité indirecte en RFA (répercutée dans les prix à la consommation), mais aussi relèvement des taux d'intérêt au Royaume-Uni dont l'effet sur les taux hypothécaires est pris en compte dans l'indice des prix. De même, les tensions sur les capacités de production, conséquences de la vigueur de l'expansion économique, ont pesé sur les prix de production dans l'OCDE ; par ailleurs ces derniers enregistraient les conséquences de la montée des coûts salariaux unitaires, en nette accélération depuis 1988. Ce phénomène est davantage imputable au ralentissement de la productivité du travail, général à l'ensemble des pays de l'OCDE, qu'à des tensions sur les salaires nominaux, en dépit de la baisse des taux de chômage.

Dès le deuxième trimestre de 1989, la plupart de ces facteurs ont joué dans le sens d'une stabilisation voire d'une légère décreue du rythme d'inflation. Le ralentissement de la croissance dans les principaux pays industrialisés a ainsi permis d'amoinrir les effets des tensions dans l'appareil productif sur les prix de production. La même cause a entraîné un net retournement du prix des matières premières et de l'énergie. Anticipant un ralentissement durable de la croissance, les autorités monétaires américaines ont baissé le niveau des taux d'intérêt. La devise américaine s'est alors dépréciée, ce qui a eu un effet désinflationniste supplémentaire sur l'évolution du prix des produits de base pour les pays dont la monnaie s'appréciait vis à vis du dollar.

Ralentissement marqué de la croissance aux Etats-Unis et au Royaume-Uni...

Les Etats-Unis et le Royaume-Uni ont connu en 1989 un ralentissement notable de leur croissance : celle-ci est passée de 4,4 % à 2,9 % en 1989 pour les Etats-Unis et de 3,9 % à 2,3 % pour le Royaume-Uni.

Au Royaume-Uni, la forte croissance enregistrée en 1987 et 1988, avait conduit à une surchauffe de l'économie dont les symptômes, déséquilibres extérieurs accrus et accélération de l'inflation, ont entraîné l'adoption d'une politique économique restrictive, destinée à ralentir la progression de la demande intérieure. La politique monétaire s'est ainsi très fortement durcie dès la fin de 1988, la politique budgétaire restant toujours stricte. Le revenu des ménages a été fortement érodé par la montée des taux d'intérêt dont l'effet sur le solde des flux d'intérêts reçus et versés par les ménages a été négatif. Compte tenu de la stabilisation du taux d'épargne, il en a résulté une sensible décélération de la consommation des ménages qui progresse cependant plus que la production. La demande de logements a fortement reculé, le niveau très élevé des taux d'intérêt rendant les prêts bancaires peu attractifs.

Parallèlement, l'investissement des entreprises au Royaume-Uni s'est considérablement ralenti. L'effet de rattrapage des retards d'investissement du début des années 1980, constaté en 1987 et 1988, s'est amorti. De plus, la montée des taux d'intérêt et la baisse du taux de marge des entreprises entraînée par la forte baisse des termes de l'échange consécutive à la dévaluation de la livre en 1989 ont rendu plus difficile le financement de l'investissement.

Aux Etats-Unis, la politique économique n'a globalement pas été restrictive. La croissance de la fin de 1988 et du début de 1989, jugée trop forte, a conduit les autorités monétaires à durcir leur politique en relevant régulièrement leurs taux directeurs. Mais l'anticipation d'un ralentissement, dès le début du printemps, les a incité ensuite à assouplir leur politique. La moindre croissance économique en 1989 a eu une origine extérieure sensible : les effets de la dévaluation compétitive du dollar de 1987 et 1988 se sont apparemment estompés, et le ralentissement des exportations a pesé sur l'activité productive ; la contribution des échanges extérieurs à la croissance a ainsi diminué, tout en restant, en moyenne annuelle, positive.

L'environnement économique international

Le ralentissement de la demande adressée à l'économie américaine s'est répercuté sur l'investissement des entreprises (effet décélérateur) d'autant plus que, là-aussi, le mouvement de rattrapage du retard d'investissement du début des années 1980, qui avait pu être constaté en 1987 et 1988, s'est amorti considérablement. La demande intérieure a ainsi décéléré en raison essentiellement de l'investissement, la consommation des ménages n'ayant ralenti que très modérément.

... mais poursuite d'une expansion vigoureuse en Europe continentale, particulièrement en RFA.

L'Europe du Nord, notamment la RFA, la Belgique, les Pays-Bas, s'oppose très nettement au Royaume-Uni et aux Etats-Unis. La croissance y a connu une accélération importante en 1989 particulièrement en RFA, où elle dépasse 4 % pour le PNB après 3,6 % en 1988, et s'est concentrée en début d'année. La demande intérieure totale en RFA a connu pourtant un sensible ralentissement en 1989, avec une politique budgétaire plus restrictive qu'en 1988, et une moindre progression de la consommation des ménages. L'accroissement de la fiscalité indirecte a en effet pesé fortement sur l'évolution du pouvoir d'achat du revenu disponible (1,8 % en moyenne annuelle 1989, contre 3,0 % en 1988). Cette décélération s'est retrouvée intégralement dans l'évolution de la consommation des ménages, dont la décélération a été parallèle à celle du revenu, le taux d'épargne des ménages restant stable.

L'investissement productif et la construction de logements ont soutenu la demande intérieure. L'accélération de l'investissement productif a été particulièrement spectaculaire, en liaison avec la vigueur des exportations allemandes qui ont également induit un très fort accroissement de la contribution des échanges extérieurs à la croissance.

RFA : FBCF en valeur dans l'Industrie et le Bâtiment		
taux de croissance en moyenne annuelle par rapport à la période précédente		
	1988	1989
Industrie manufacturière	4	13
<i>dont : Produits de base</i>	8	14
<i>Biens d'équipement</i>	2	14
<i>Biens de consommation</i>	6	12
Construction	4	4

Source IFO

Cette vigoureuse poussée de la demande a conduit à une croissance importante de la production et à une augmentation sensible des tensions sur les capacités de production, sans que de véritables phénomènes inflationnistes apparaissent, notamment sur l'évolution des salaires, du moins en 1989.

L'environnement économique international

L'importance de l'immigration en provenance de la RDA et des minorités allemandes d'autres pays de l'Est reste l'évènement majeur de 1989 pour l'économie allemande, mais également pour l'économie européenne. Elle constitue l'essentiel du solde migratoire de la RFA, passé de 150.000 en 1988 à 800.000 en 1989. S'étant concentrée en fin d'année, elle a eu des conséquences relativement limitées cette année. Ainsi, le taux de chômage moyen de l'année 1989 n'en a pas été affecté ; mais sa remontée en décembre et en janvier 1990 est sensible.

	1987	1988	1989	Sept. 1989	Déc. 1989
Industrie manufacturière	84,3	86,7	88,8	89,5	90,0
Biens intermédiaires	83,0	86,7	88,7	89,4	90,0
Biens d'équipement	83,0	84,8	88,1	88,9	89,2
Biens de consommation	88,3	88,7	89,6	89,7	

Source IFO

La demande mondiale adressée à la France bénéficie de sa spécialisation géographique, et ralentit au second semestre.

Malgré le ralentissement du commerce mondial en 1989, imputable au fléchissement de la progression de la demande intérieure agrégée de la zone OCDE, la croissance de la demande mondiale de produits manufacturés adressée à notre pays a enregistré une légère accélération en moyenne annuelle.

1983	1984	1985	1986	1987	1988		1989				1989
							89.1	89.2	89.3	89.4	
5,3	9,6	5,7	6,8	9,6	9,9	CEE	2,7	2,0	1,1	2,4	10,6
4,9	14,6	8,0	13,1	11,3	9,1	OCDE hors CEE	3,5	2,4	0,0	2,2	8,9
-13,0	-7,1	-11,7	-20,0	-14,3	2,7	OPEP (demande totale)	0,0	-4,3	6,2	4,4	3,1
-4,8	5,1	-0,4	-4,2	1,1	8,1	PVD	4,5	0,3	2,7	1,6	9,0
1,6	8,2	3,5	4,3	7,2	9,0	TOTAL	3,1	1,6	1,2	2,5	9,5

Source : Direction de la Prévision

L'environnement économique international

PIB/PNB des principaux pays industrialisés						en taux annualisés Variations sur la période précédente						
1983	1984	1985	1986	1987	1988		acquis fin 1988	1989				1989*
								89.1	89.2	89.3	89.4**	
ETATS-UNIS												
3,6	6,8	3,4	2,7	3,7	4,4	PNB (en \$ 82)	1,1	3,7	2,5	3,0	0,5	2,9
9,6	23,9	3,4	11,8	7,5	6,8	Importations	3,3	-0,4	9,3	7,4	7,5	6,4
4,6	4,8	4,7	3,9	2,8	3,4	Consommation privée	1,1	2,0	1,9	5,6	-0,1	2,7
1,1	4,4	7,9	4,2	2,6	0,4	Consommation publique	2,7	-3,3	5,4	-2,4	1,3	2,6
8,2	16,8	5,3	1,0	2,6	5,8	FBCF totale	0,4	3,4	2,4	1,1	-1,5	1,8
5,1	8,7	3,8	3,3	3,2	3,3	Demande intérieure totale	1,1	1,8	2,1	3,5	0,9	2,4
-3,8	6,8	-1,2	8,2	13,5	17,6	Exportations	4,0	14,0	13,1	3,9	4,9	10,9
JAPON												
3,3	5,1	4,9	2,5	4,6	5,8	PNB (en Yen 80)	1,9	7,2	-3,0	12,2	(4,7)	4,8
-5,2	11,1	-0,0	2,8	8,8	20,6	Importations	5,0	44,1	10,0	15,9		19,0
3,3	2,7	2,7	3,1	4,2	5,2	Consommation privée	1,4	5,5	-3,9	8,2		2,8
3,0	2,8	1,7	6,2	-0,7	2,2	Consommation publique	2,0	1,2	1,6	1,2		2,0
-0,2	4,8	5,7	6,0	10,1	13,6	FBCF totale	11,1	16,8	4,2	14,9		11,1
1,8	3,8	3,9	4,1	5,3	7,7	Demande intérieure totale	1,9	9,2	-0,6	10,6		5,6
4,0	17,5	5,7	-5,2	3,9	8,5	Exportations	5,0	30,3	-3,1	25,2		14,1
RFA												
1,9	3,3	1,9	2,3	1,7	3,6	PNB (en DM 80)	0,9	12,2	1,4	-2,1	(3,8)	4,0
0,6	5,3	3,7	3,5	4,8	6,3	Importations	2,7	0,3	28,7	-17,9		7,5
1,7	1,5	1,4	3,4	3,5	2,7	Consommation privée	0,8	0,8	0,0	2,2		2,0
0,2	2,5	2,1	2,6	1,5	2,2	Consommation publique	0,9	-6,9	1,9	-1,4		-0,5
3,2	0,7	0,1	3,3	2,2	5,9	FBCF totale	1,0	56,3	-11,3	-16,8		7,5
2,3	2,0	0,8	3,5	2,9	3,7	Demande intérieure totale	1,0	4,4	0,9	-2,6		2,5
-0,5	9,0	6,8	0,0	0,8	5,8	Exportations	2,1	23,6	26,5	-14,7		11,5
ROYAUME-UNI												
3,7	1,8	3,8	3,4	4,8	4,0	PIB (en £ 85)	1,2	2,6	2,3	1,9	(2,5)	2,3
6,5	9,8	2,5	6,8	7,6	12,4	Importations	4,2	18,1	-5,7	16,6		9,7
4,3	1,8	3,7	5,5	6,1	6,9	Consommation privée	2,1	3,4	5,3	0,6		3,8
2,0	1,0	-0,0	1,9	1,1	0,4	Consommation publique	0,6	-2,4	-1,1	5,0		0,1
5,0	8,6	3,9	2,1	8,5	13,7	FBCF totale	2,6	10,6	4,6	-0,5		4,9
4,8	2,6	2,8	4,2	5,6	7,4	Demande intérieure totale	3,1	2,5	-0,8	4,4		3,9
2,2	6,5	5,9	4,2	5,1	0,8	Exportations	-2,5	22,2	4,1	9,2		4,8
ITALIE												
1,1	3,0	2,6	2,5	3,0	3,9	PIB (en liras 80)	1,1	3,9	1,4	3,2	(2,8)	2,9
-1,8	11,3	4,6	4,6	10,1	7,2	Importations	4,6	13,1	4,7	1,0		7,0
0,6	2,1	3,1	3,8	3,9	3,8	Consommation privée	1,7	3,7	3,2	1,4		3,1
2,9	2,5	3,5	2,9	3,6	3,0	Consommation publique	0,9	2,0	2,3	3,2		2,3
-0,9	4,5	1,4	1,6	6,8	4,9	FBCF totale	2,0	5,6	6,9	3,6		3,4
0,2	3,9	2,8	2,8	4,6	4,3	Demande intérieure totale	1,3	8,5	-4,9	4,1		3,5
2,4	7,3	3,9	3,8	3,3	5,9	Exportations	4,2	-5,4	39,3	-3,0		5,2
FRANCE												
0,7	1,3	1,9	2,3	1,9	3,4	PIB total (en F 80)	1,1	4,9	2,8	1,6	5,3	3,4
-2,7	2,7	4,5	7,0	7,7	8,1	Importations	3,7	11,2	4,9	-2,8	21,6	8,4
0,9	1,1	2,4	3,7	2,7	2,8	Consommation privée	1,2	3,2	0,8	5,7	1,6	2,9
2,1	1,1	2,3	1,7	3,0	2,3	Consommation publique	1,2	1,2	2,0	2,0	10,8	2,2
-3,6	-2,6	3,2	3,3	3,7	7,7	FBCF totale	2,2	4,9	-2,4	5,3	6,6	4,0
-0,7	0,4	2,5	4,1	3,0	4,3	Demande intérieure totale	1,7	1,2	3,6	2,8	4,5	3,4
3,7	7,0	1,9	-1,1	3,0	6,7	Exportations	1,9	30,6	3,2	-7,0	22,9	10,1

* prévisions INSEE pour la France, IFO pour la RFA, Prometeia pour l'Italie, OCDE novembre 1989 pour les autres pays.

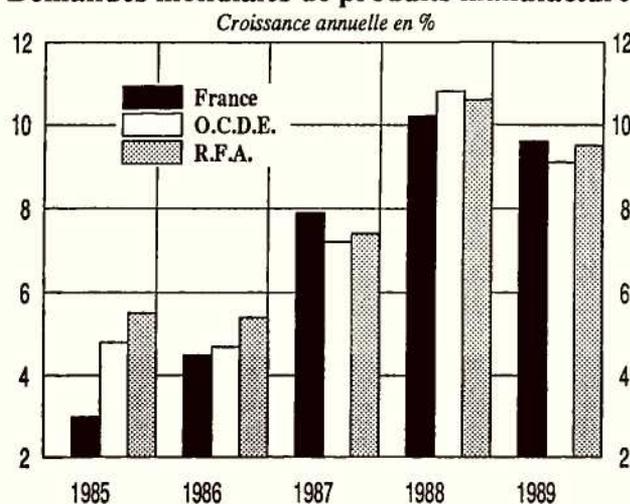
** les chiffres entre parenthèse indiquent l'acquis de croissance au troisième trimestre.

L'environnement économique international

L'avantage comparatif de la France dans les échanges mondiaux s'explique par la structure géographique de son commerce extérieur. A l'intérieur de l'OCDE, les zones géographiques qui ont connu en 1989 la croissance la plus vigoureuse représentent également la plus forte part de ses exportations. De même, la demande émanant des pays de l'OPEP et des pays en voie de développement a connu une légère progression, compte tenu de la remontée du prix du pétrole et des matières premières, en moyenne annuelle.

Ainsi, à la différence des années 1984 - 1986 et de l'année 1988, la spécialisation géographique des exportations a été plus favorable à la France qu'à la moyenne de l'OCDE. La croissance de la demande adressée à la France a été du même ordre que celle adressée à la RFA, relativement plus touchée par le ralentissement américain. Cette situation présente cependant une certaine fragilité, en raison de l'interdépendance des économies et du ralentissement du commerce mondial : les pays fournisseurs des Etats-Unis sont également des clients de la France, et leur demande d'importations dépend en partie de leur activité exportatrice. La demande adressée à la France accuse d'ailleurs un net ralentissement en cours d'année, puisque sa croissance passe de 4,7 % au second semestre 1988, à 5,2 % au premier semestre 1989 et 3,3 % au second.

Demandes mondiales de produits manufacturés



Source : OCDE, parts de marché constantes de 1985

La politique monétaire et les marchés financiers

Les objectifs traditionnels de la politique monétaire française sont demeurés inchangés en 1989 : ralentissement de la progression des liquidités (afin de contenir l'inflation), maintien de la parité du franc au sein du SME sur le marché des changes (stabilité externe). Toutefois, l'action des autorités monétaires se déroule depuis quelques années dans un environnement de plus en plus ouvert sur l'extérieur. De ce point de vue, 1989 constitue une nouvelle étape. Au cours de cette année, en effet, ont été adoptées des mesures de déréglementation en vue de la réalisation, fin 1992, de l'Europe financière : nouvel allègement important du contrôle des changes avant la levée totale à compter du 1er janvier 1990, aménagement de la réglementation des OPCVM en vue de leur libre commercialisation le 1er octobre 1989 notamment 1/.

Dans ces conditions, le problème de la compatibilité entre objectifs interne et externe se pose avec plus d'acuité, les autorités monétaires privilégiant toujours, à court terme, l'objectif de change.

De ce point de vue, l'évolution de l'économie française a été favorable en 1989. Au cours du premier semestre, la fermeté du franc sur le marché des changes et la publication de résultats plus satisfaisants pour le commerce extérieur et l'inflation, ont permis aux autorités monétaires de ne pas suivre systématiquement les hausses de taux observées à l'étranger. Ensuite, lorsque des tensions sont apparues sur le marché des changes, les relèvements successifs des taux directeurs ont satisfait également la réalisation de l'objectif interne (ralentissement de la distribution du crédit jugée trop vive afin de prévenir toute résurgence des tensions inflationnistes et de réduire le déficit commercial en pesant sur la consommation). Au total, il y a eu compatibilité entre objectifs interne et externe.

La politique de taux d'intérêt élevés, menée essentiellement au second semestre, a été un instrument efficace pour garantir la fermeté du franc et notamment la parité avec le deutschemark. Elle n'a, en revanche, que modérément pesé sur le financement de l'économie et l'expansion monétaire.

L'évolution des taux courts a été dictée
par le maintien de la parité deutschemark-franc

Après le relèvement d'un demi point des taux directeurs le 19 janvier 1989, décidé conjointement avec la Banque centrale ouest-allemande principalement en raison de l'affaiblissement du dollar, le franc a fait preuve d'une excellente tenue au sein du SME.

Ainsi, le franc s'est légèrement apprécié vis-à-vis du deutschemark, et sa parité s'est stabilisée à 3,38 F au deuxième trimestre. Plusieurs facteurs ont contribué à cette fermeté : l'effet sur la parité DM/FF de la hausse du dollar, la réduction de l'écart d'inflation avec la RFA, la publication de résultats encourageants en matière de commerce extérieur pour le premier trimestre. Pendant pratiquement un semestre les autorités monétaires ont pu maintenir leurs taux directeurs inchangés, en dépit des hausses observées en RFA et au Japon. L'écart entre les taux nominaux à court terme en France et en RFA est ainsi revenu de 3,3 points en décembre 1988 à 2,2 points en mai 1989.

1/ cf note de conjoncture de décembre 1989.

La politique monétaire et les marchés financiers

La publication de résultats moins favorables en matière d'inflation et de commerce extérieur et un développement du crédit jugé toujours trop rapide ont conduit la Banque de France à relever le 29 juin d'un demi-point ses taux d'intervention, en phase avec la Bundesbank, alors que des tensions passagères étaient observées sur le franc en liaison avec la baisse du dollar.

Durant l'été, le franc s'est raffermi face au deutschemark, en dépit de la détérioration continue du solde commercial. Le franc a bénéficié tout à la fois, de la reprise du dollar, d'une nouvelle réduction de l'écart d'inflation vis-à-vis de la RFA (ramené à 0,5 point) et de la crédibilité accrue des autorités monétaires dans leur volonté de soutenir le franc à la suite du relèvement des taux en juin. La devise allemande est ainsi revenue de 3,40 francs fin juin à 3,37 fin août.

Ce n'est qu'à partir d'octobre que des tensions liées à la hausse du deutschemark sont apparues au sein du SME. Le ralentissement de l'activité aux Etats-Unis, faisant anticiper une nouvelle baisse des taux dans ce pays, a détourné les opérateurs du dollar vers la devise allemande, dont l'attrait était renforcé par la vigueur de l'économie outre-Rhin. La Banque de France a dû alors relever à deux reprises ses taux directeurs de 0,75 point le 5 octobre conjointement avec la plupart des pays européens 1/ et d'un demi-point le 18 décembre.

Les taux d'intérêt à court terme pratiqués sur le marché interbancaire ont suivi globalement l'évolution des taux directeurs. Le taux de l'argent au jour le jour est ainsi passé, en moyenne mensuelle, de 8,2 % en décembre 1988 à 8,9 % en juin pour atteindre 9,8 % en octobre et 10,5 % fin 1989.

Le taux de change effectif du franc s'est apprécié en fin d'année

L'écart entre les taux d'intérêt à court terme français et allemand s'est sensiblement réduit jusqu'en octobre (date à laquelle il représentait un peu moins de 2 points contre 3,3 points fin 1988) pour s'élargir quelque peu en fin d'année (2,8 points en décembre 1989). En revanche, l'écart de taux avec les Etats-Unis, négatif d'un point environ fin 1988 est devenu nettement positif (deux points) : alors que la France menait, comme la plupart des pays européens, une politique de taux d'intérêt élevés au second semestre, les autorités monétaires américaines favorisaient dès le deuxième trimestre une détente progressive du loyer de l'argent, les craintes d'une récession l'emportant aux Etats-Unis sur celles d'une accélération de l'inflation.

Dans un contexte de faiblesse du dollar, du yen et de la livre sterling, le mouvement relatif des taux d'intérêt a contribué à assurer la fermeté du franc dont le cours effectif s'est apprécié de 4,5 % en glissement de décembre à décembre alors qu'il s'était déprécié de 5 % en 1988. Cette évolution d'ensemble recouvre une progression de 0,9 % à l'égard du dollar (- 7,7 % un an auparavant), une hausse de 17,3 % par rapport au yen (- 0,8 % en 1988).

La bonne tenue du franc sur le marché des changes a facilité la levée complète du contrôle des changes.

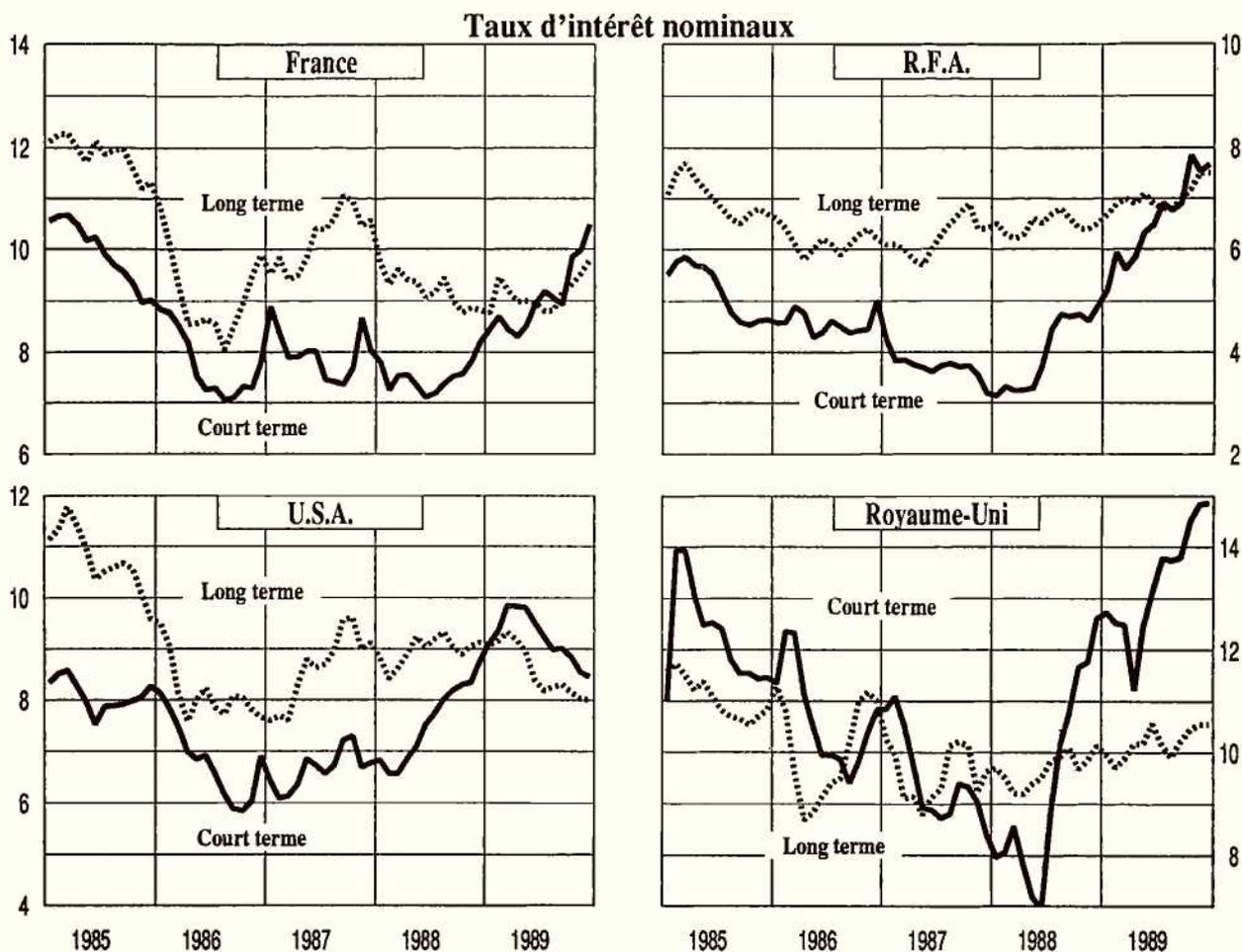
1/ Alors que la plupart des pays européens procédaient à une hausse d'un point de leurs taux directeurs, la Banque de France a utilisé simultanément les deux principaux instruments à sa disposition : dans la mesure où le franc faisait preuve globalement de fermeté, s'appréciant à l'égard des principales devises, deutschemark excepté, la Banque Centrale n'a relevé que de 0,75 point ses taux d'intervention ; dans le même temps, et afin de peser sur la distribution du crédit et l'expansion monétaire, elle a augmenté le taux des réserves obligatoires (celui des exigibilités à vue est ainsi passé de 5 % à 5,5 %, celui appliqué aux comptes sur livrets et aux exigibilités à terme de 2,5 % à 3 %).

La politique monétaire et les marchés financiers

Le décret du 9 mars 1989 a supprimé les dernières contraintes pesant sur les entreprises et les intermédiaires financiers et autorisé, pour les particuliers, l'ouverture de comptes en écus en France, la détention sans limitation de billets étrangers, l'achat, la vente ou l'arbitrage en devises en France sans présentation de justificatif (sous réserve de céder ces devises dans les trois mois, faute d'utilisation pour un paiement à l'étranger). Demeuraient interdites pour les particuliers l'ouverture, en France, de comptes en devises autres que l'écu, la constitution et la détention d'avoirs monétaires à l'étranger, la détention de comptes-titres directs à l'étranger. Ces dernières restrictions ont été levées à compter du 1er janvier 1990 avec six mois d'avance par rapport au calendrier initialement retenu à l'issu de l'Acte Unique Européen ^{1/}.

La courbe des rendements s'est inversée en cours d'année, mais les taux à long terme ont fortement crû en fin d'année.

Avant l'automne, la hausse des taux d'intérêt à court terme s'est peu répercutée sur les taux à long terme. Après une brève reprise en début d'année, les rendements se sont repliés jusqu'en octobre. La persistance du mouvement de hausse des taux courts et les tensions sur le marché des changes ont provoqué la remontée progressive des taux à long terme en fin d'année. Le taux de rendement des emprunts d'Etat atteignait ainsi 9,1 % en moyenne fin décembre 1989 contre 8,6 % un an auparavant.



^{1/} Voir encadré page 28 de la note de décembre 1989.

La politique monétaire et les marchés financiers

La hiérarchie traditionnelle des taux s'est inversée. Ce phénomène, observé dans plusieurs pays, a constitué l'un des faits majeurs de l'année 1989. L'écart taux courts-taux longs est ainsi passé entre décembre 1988 et décembre 1989 de - 0,3 à 1,6 point en France, de - 1 à 2,3 points en RFA, de 0,3 à 0,8 point aux Etats-Unis, de 0,2 à 1,1 point au Japon et de 3,2 à 5 points au Royaume-Uni. Toutefois, la modification des anticipations en matière d'inflation a provoqué une forte tension sur les taux à long terme début 1990 et une atténuation de l'inversion de la courbe des rendements dans la plupart des pays.

Dans ce contexte général de hausse des taux courts, le crédit s'est légèrement renchéri. Le taux de base bancaire a été relevé à quatre reprises depuis le début de l'année : le 24 janvier (passant de 9,25 % à 9,60 %), le 30 juin (10 %), le 6 octobre (10,5 %) enfin le 19 octobre (11 %). Toutefois, ce taux ne sert plus de référence qu'à environ un quart des crédits consentis, l'essentiel des concours bancaires étant aujourd'hui accordé à des taux dont les variations suivent celles du marché interbancaire.

Selon l'enquête sur la trésorerie des entreprises, le coût de financement a crû d'environ un point en court d'année : le taux moyen de l'escompte est passé entre décembre 1988 et décembre 1989 de 9,6 % à 10,8 %, celui du découvert de 9,9 % à 10,9 %, celui des crédits d'équipement de 9,3 % à 9,8 %.

Les placements des agents non financiers ont été largement déterminés par les conditions de rémunération.

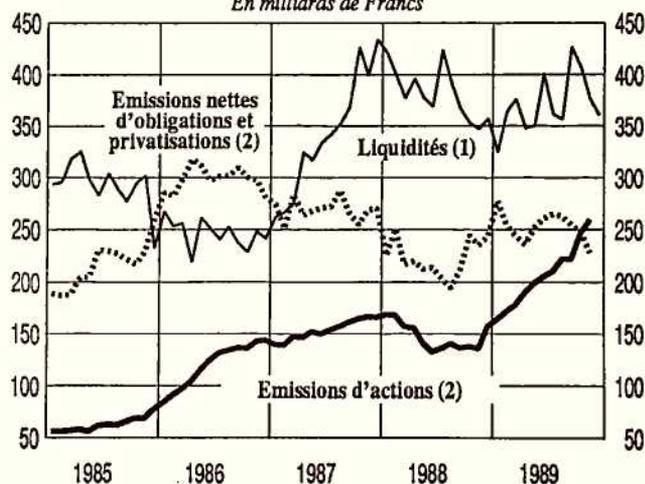
La progression des liquidités, qui s'était ralentie au cours du premier trimestre, s'est renforcée à partir d'avril. Ce mouvement tient essentiellement au gonflement des dépôts à vue et au développement toujours vif des titres du marché monétaire et des dépôts en devises. En revanche, on a observé un ralentissement des placements à terme.

Au total, le rythme de l'expansion monétaire est comparable à celui enregistré en 1988. En glissement annuel des moyennes trimestrielles, la progression des liquidités atteint ainsi 8,7 % fin 1989 (contre 8,8 % en 1988), celle de M3 6,8 % (contre 7 %). La croissance de l'agrégat M2 ressort, quant à elle, à 4,3 % (4 % un an auparavant) ; elle demeure largement compatible avec l'objectif de 4 à 6 % qui lui était assigné.

Le marché obligataire a pâti de l'inversion persistante de la courbe des rendements et de la remontée des taux d'intérêt. Sur l'ensemble de l'année, les émissions brutes d'obligations s'établissent à 324,9 milliards, en baisse de 11,7 milliards par rapport à 1988. Nette des amortissements, la collecte est toutefois comparable à celle enregistrée un an auparavant (224,9 milliards contre 229).

Placements des agents résidents

En milliards de Francs



(1) Variations d'encours sur 12 mois

(2) Cumuls sur les 12 derniers mois

La politique monétaire et les marchés financiers

Le tassement de l'activité du marché a concerné, à des degrés divers, l'ensemble des agents économiques. Les émissions brutes de l'Etat (hors remise d'obligations renouvelables du Trésor) se sont élevées à 94,2 milliards, soit un montant nominal proche du haut de la fourchette annoncée (80 à 100 milliards), mais légèrement inférieur au montant de 1988 (97,2 milliards). Les émissions des établissements de crédit ont été également légèrement inférieures à celles de l'année dernière (179,3 milliards contre 181,2) avec, toutefois, un recours accru des institutions financières spécialisées au marché obligataire. En revanche, les banques, et principalement le réseau Association Française de Banques, ont beaucoup moins emprunté qu'en 1988. Enfin, la contraction relativement prononcée des émissions du secteur non financier a été essentiellement le fait des grandes entreprises nationales, même si les autres sociétés ont légèrement ralenti leur appel au marché obligataire.

Par ailleurs, les émissions à taux fixe ont été très nettement privilégiées par les émetteurs qui ont cherché à bénéficier de la relative stabilité des taux longs (79 % du total contre 60,5 % en 1988).

Sur le marché des actions, l'activité s'est fortement accrue. La collecte atteint 247,5 milliards sur l'année (contre 158,9 milliards en 1988). Les émissions avec appel public à l'épargne ont, en particulier, presque doublé (58,7 milliards contre 31,7 milliards en 1988). La demande a tiré les cours vers le haut : aux alentours de 400 fin 1988, l'indice CAC a progressé de 33 % en un an.

Le financement des agents non financiers a continué de progresser à un rythme soutenu

Parallèlement, l'endettement total des agents non financiers, qu'il soit intermédié (crédit) ou désintermédié (emprunt sur les marchés de capitaux), s'est peu contracté par rapport à 1988, pour une croissance du PIB toutefois supérieure à celle initialement prévue : l'augmentation du crédit intérieur total qui avait atteint 11,8 % en juin (en glissement annuel) est revenu à 11,3 % fin septembre (contre 11,9 % fin 1988).

Financement de l'économie						en Milliards de Francs					
1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989				1989	
						89.1	89.2	89.3	89.4		
40,6	46,0	65,0	118,5	138,2	142,9	Emission d'actions par les SQS	52,2	44,2	43,3	78,4	218,1
510,4	488,7	498,9	403,6	575,7	700,8	Variation du crédit intérieur total	199,8	214,2	140,2		
389,1	328,6	340,3	181,0	400,5	541,5	- financements intermédiés	145,6	157,2	67,7		
121,3	160,1	158,6	222,6	175,2	159,3	- financements de marché	54,2	57,0	72,5		

La politique monétaire et les marchés financiers

Cette évolution est largement imputable au crédit bancaire et plus particulièrement aux crédits aux sociétés : leur encours a augmenté de 13,2 % fin septembre 1989 en glissement annuel après 15,2 % fin juin contre 13,3 % fin 1988. En revanche, le ralentissement des prêts octroyés aux ménages observé l'an passé s'est poursuivi (9,5 % fin septembre 1989 contre 11,7 % fin 1988). Cette évolution de la structure du crédit par type de bénéficiaire est évidemment allée de pair avec celle par objet économique. La période récente a ainsi montré à la fois un ralentissement sensible des crédits de trésorerie aux particuliers (18,6 % contre 24,3 % fin 1988) et une décélération, toutefois plus limitée, des prêts à l'habitat (6 % après 7,9 % fin 1988).

Variations des crédits à l'économie							en Milliards de Francs		
1983	1984	1985	1986	1987	1988		1989		
							89.1	89.2	89.3
162,6	140,2	136,8	63,4	147,4	258,1	Crédit aux sociétés (53 %) 1/ dont :	36,0	111,3	8,2
89,8	75,1	83,5	49,3	80,8	89,3	- investissements	17,6	24,8	2,0
22,2	24,6	510,3	-42,3	23,2	119,9	- trésorerie	8,3	58,7	-2,1
116,5	121,1	136,9	126,7	231,5	207,6	Crédits aux ménages (42 %) dont :	37,5	65,8	15,3
98,2	94,8	89,1	34,5	114,7	101,2	- habitat	23,0	29,6	10,3
8,7	15,4	24,1	54,8	68,8	62,6	- trésorerie des particuliers	6,4	18,8	4,4
37,5	46,7	37,5	29,4	42,5	25,3	Crédits aux autres agents résidents (5 %)	8,7	8,1	25,0
316,5	308,0	311,2	219,5	421,4	490,9	Crédits à l'économie (100 %)	82,2	185,1	48,5

1/ Part dans le crédit intérieur total en 1988

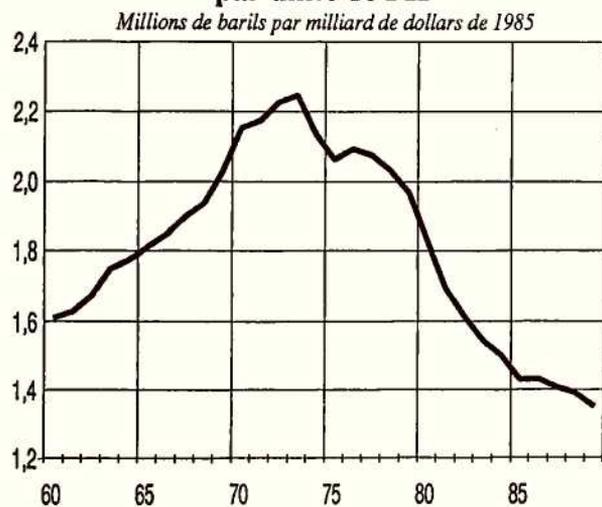
Les marchés du pétrole et des matières premières

LE MARCHE DU PETROLE

Un certain ralentissement de la consommation dans l'OCDE

Selon l'Agence Internationale de l'Energie (AIE), la consommation pétrolière mondiale a ralenti en 1989. Sa croissance est évaluée à 2 % contre 2,8 % en moyenne annuelle depuis sa reprise en 1986. Sa progression est restée faible dans l'OCDE (1 % en 1989, contre 2,5 % depuis 1986), où seule la zone Pacifique (Japon, Australie, Nouvelle Zélande) a conservé une forte croissance de sa consommation (5 %). Depuis le contre-choc pétrolier de 1986, la baisse de la consommation pétrolière par unité de PIB s'est nettement infléchie dans la zone OCDE : elle est réduite désormais à - 1,5 % l'an contre - 5 % de 1978 à 1985.

Consommation pétrolière de l'OCDE par unité de PIB



Source : OCDE

Dans la zone hors OCDE, la consommation pétrolière a conservé une croissance soutenue : + 4,5 % l'an. Cette zone représente désormais 30 % de la consommation mondiale (hors pays de l'Est). Au total, la consommation mondiale a retrouvé en 1989 son volume de 1979, compte tenu de la forte croissance de la consommation hors OCDE (+ 37 % en dix ans), la consommation dans l'OCDE étant inférieure de 10 % à celle de 1979.

Une rapide expansion de la contribution de l'OPEP à l'offre mondiale ...

En 1989, l'offre mondiale de pétrole brut, y compris les exportations des pays de l'Est, a atteint 49 millions de barils/jour dont 21,7 émanant de l'OPEP.

Au débit actuel de l'OPEP, en accélération à 23,7 millions de barils/jour à partir du quatrième trimestre 1989, l'offre mondiale de brut est portée à son record de 1979 : 52 millions de barils/jour. Ainsi, la contribution de l'OPEP à l'offre de pétrole brut est remontée à 45 % au quatrième trimestre 1989, contre 37 % en 1985 (son point bas). Elle reste cependant très en deçà de sa position de 1979 (59 %) et de 1973 (64 %). A la cadence actuelle, la plupart des pays de l'OPEP produiraient au maximum de leurs capacités installées : seuls, l'Arabie Saoudite et dans une moindre mesure, l'Irak pourraient pousser leur débit de respectivement 2,4 et 1 million de barils/jours.

Hors OPEP, le déclin de la production américaine se confirme (- 0,5 Mb/j en 1989) mais est pratiquement compensé par une nouvelle avancée de la production des pays en développement.

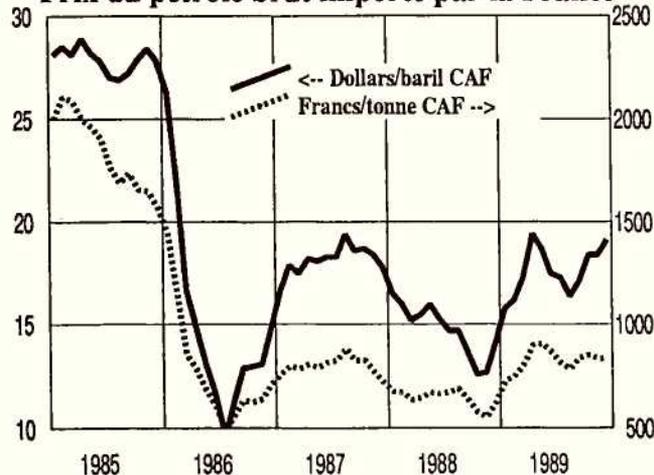
Les marchés du pétrole et des matières premières

... mais des stocks excédentaires seraient en train d'être constitués chez les producteurs non OCDE.

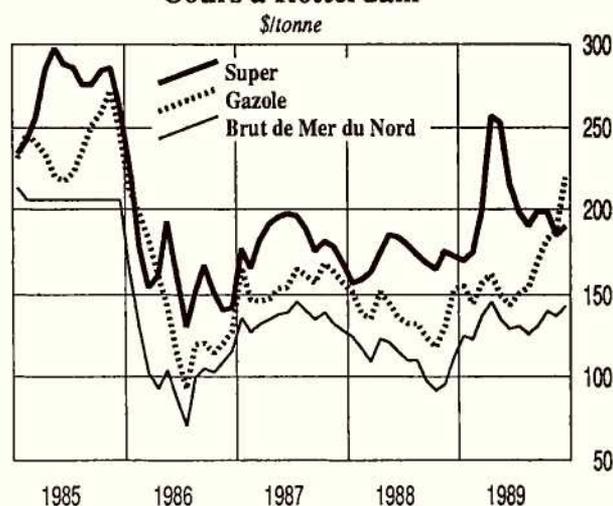
Le bilan pétrolier révèle un restockage de 0,5 millions de barils/jour en moyenne au cours de l'année 1989, mouvement qui suivrait deux années de déstockage et serait surtout localisé en dehors de l'OCDE. Les stocks commercialisables dénombrés dans la zone OCDE ont crû au même rythme que la consommation, et sont restés équivalents à 65 jours de consommation.

Une hausse de 20 % des cours mondiaux en 1989.

Prix du pétrole brut importé par la France



Cours à Rotterdam



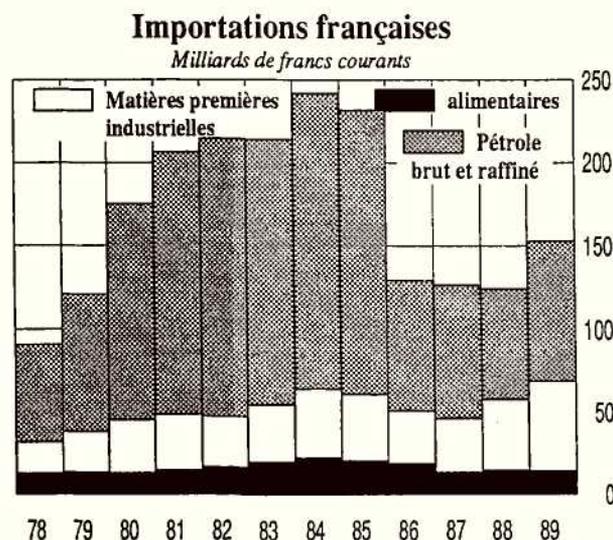
La vigueur de la demande pour les transports et des tensions conjoncturelles sur l'offre ont stimulé les cours mondiaux des produits pétroliers et du pétrole brut. Ainsi, l'accident survenu en Mer du Nord au deuxième trimestre a raréfié l'offre de bruts légers et provoqué une flambée des cours du supercarburant. Au quatrième trimestre, les cours du gazole et du fioul ont connu de fortes augmentations en Europe où s'est exercée la pression de la baisse de la production hydroélectrique due à la sécheresse.

Prix du pétrole					Niveaux								
Niveaux Annuels						Niveaux trimestriels							
1985	1986	1987	1988	1989		1988				1989			
						88.1	88.2	88.3	88.4	89.1	89.2	89.3	89.4
9,0	6,9	6,0	6,0	6,4	\$ en F	5,6	5,8	6,3	6,1	6,3	6,6	6,5	6,2
27,6	14,5	18,5	15,1	18,2	PETROLE								
					Baril de "BRENT" en \$	15,9	16,3	14,5	13,6	17,4	18,5	17,6	19,1
					Baril importé en \$ (CAF)	15,9	15,6	14,4	13,1	16,4	18,5	16,9	18,6
					Tonne importée en FRF	662	662	664	590	760	891	808	845

Les marchés du pétrole et des matières premières

LE MARCHE DES MATIERES PREMIERES

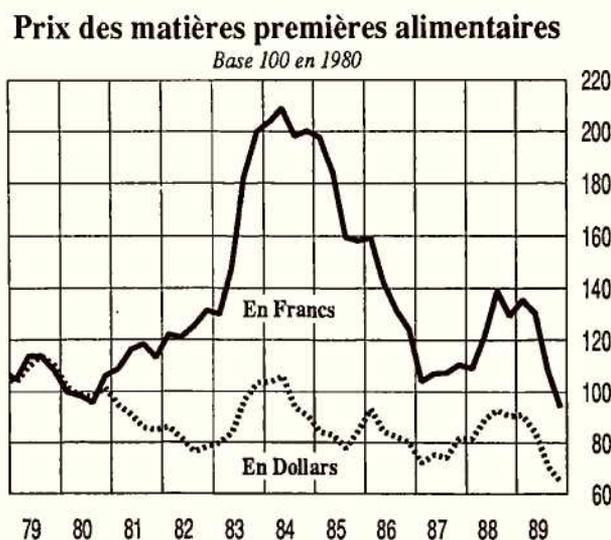
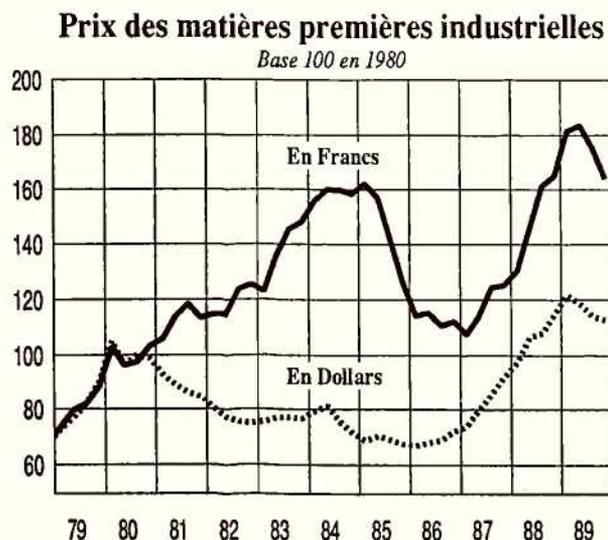
Une nouvelle augmentation en moyenne annuelle, mais un repli marqué des prix des matières premières industrielles importées au second semestre.



Après une hausse quasi ininterrompue de 70 % de mars 1987 à mars 1989, les prix internationaux en dollars des matières premières industrielles importées (1) se sont retournés au début du printemps. Leur repli depuis le point haut atteint en mars est de 10 % en décembre 1989. Les mouvements ont été particulièrement accentués pour les métaux non-ferreux puisqu'à une hausse de 120 % a succédé un recul de 20 %. Avec la remontée du dollar en 1989, les prix en francs des matières premières industrielles importées ont ainsi subi successivement en 1988 et en 1989 des augmentations moyennes annuelles de 28 puis 17 % (49 puis 22 % sur les non-ferreux). Cependant, en fin d'année (décembre 1989) grâce à la baisse des

cours et à la dépréciation du dollar ces prix s'inscrivent en retrait de 12 % (18 % sur les non-ferreux) par rapport à leur moyenne de l'année 1989.

Ce renversement de tendance n'est manifeste que sur les marchés des métaux non-ferreux et du caoutchouc. Les prix des autres matières industrielles : fibres textiles, pâte à papier, bois n'ont pas enregistré au cours de l'année 1989 de baisse autre que celle due au dollar au quatrième trimestre.



1/ Structure des importations françaises.

Les marchés du pétrole et des matières premières

Un effondrement des cours des matières premières alimentaires "importées" au second semestre.

Les cours mondiaux des denrées tropicales (café, cacao) qui constituent avec quelques oléagineux l'essentiel de nos importations de matières premières alimentaires ont connu au second semestre une chute vertigineuse : en francs, - 50 % sur le café et - 30 % sur le cacao. La surabondance de l'offre qui encombre ces marchés n'est plus du tout contrôlée depuis que les clauses économiques qui régissaient l'accord international sur le café (quotas d'exportation et prix plancher) ont été abolies en juillet faute d'entente entre pays "producteurs" et pays "importateurs". En moyenne annuelle et en francs la baisse des prix des matières alimentaires importées est de 6 %. L'acquis en fin d'année est de 23 %.

Mais une nouvelle revalorisation des matières premières alimentaires "exportées" : céréales et sucre.

La faiblesse des disponibilités, en stock de report soutient les cours sur les marchés de blé et du sucre. L'augmentation moyenne en 1989 des cours mondiaux du blé se chiffre en dollars à 11 % après 29 % en 1988, celle du sucre blanc à 23 % après 44 % en 1988.

Prix de l'énergie et des matières premières importées en Francs						Evolution en %					
1983	1984	1985	1986	1987	1988		89.1	89.2	89.3	89.4	1989
15,9	14,7	2,9	-22,9	-13,3	-1,0	\$/F	3,9	4,1	-1,0	-5,1	7,1
3,3	8,5	-1,0	-50,0	-10,6	-13,5	Energie (8,1 %)1/	18,7	14,7	-6,2	3,0	20,6
3,5	14,5	0,9	-31,7	-39,1	-4,0	dont: gaz naturel	1,6	11,0	5,3	0	0
2,8	8,5	-2,5	-57,8	3,0	-19,7	pétrole brut	28,8	17,2	-9,3	4,2	29,0
15,4	14,8	-7,5	-22,9	4,2	27,8	Matières premières industrielles (4,2 %)1/	9,9	1,3	-4,5	-10,4	16,9
13,9	7,2	-14,2	3,4	-11,1	15,3	Matières premières alimentaires(1,3 %) 1/	4,6	-3,9	-16,6	-13,3	-6,3

1/ Poids dans les importations de la France en 1988

L'emploi

En 1989, la croissance de la production marchande entraîne un rythme de créations d'emploi de l'ordre de 1 %, aussi élevé qu'en 1988 (240.000 emplois).

Tous les grands secteurs d'activité augmentent leurs effectifs. L'industrie recommence à embaucher à partir du premier trimestre, ce que l'on n'avait pas vu depuis 1974 (excepté la parenthèse du 1er semestre 1982). Après une forte progression en 1988 et début 1989, le bâtiment, génie civil et agricole subit quelques réductions d'effectifs au printemps et à l'été avant de recruter à nouveau en fin d'année. Malgré le ralentissement du recours à l'intérim, le secteur tertiaire marchand assure toujours la majorité des créations d'emploi.

Prolongeant le mouvement amorcé à la mi 1987, la stabilité des nouveaux emplois s'accroît en 1989. Le nombre des embauches sans limitation de durée augmente de plus en plus rapidement ; à l'inverse, le volume total d'emplois "précaires" (stages, contrats de travail à durée déterminée, intérim) diminue alors qu'il avait crû de façon continue au cours des trois années précédentes.

Une plus grande stabilité des emplois

De 1985 au milieu de l'année 1988 les différentes formes d'emploi précaire (contrats à durée déterminée [CDD], intérim, stages d'initiation à la vie professionnelle [SIVP], travaux d'utilité collective [TUC]) s'étaient fortement développées. Toutes marquent le pas, ou régressent, depuis :

- le dispositif des SIVP est en voie de disparition : 87.000 stagiaires fin 1988, seulement 27.000 fin 1989 ;
- l'autre grand dispositif offert aux jeunes les moins qualifiés, les TUC, recule aussi : 144.000 bénéficiaires fin 1989 contre une moyenne de 200.000 au premier semestre 1988 ;
- après les progressions spectaculaires (de l'ordre de 40 %) en 1987 et 1988 l'intérim plafonne : son taux de croissance est évaluée à 9 %, soit 240.000 emplois en moyenne à la fin du quatrième trimestre 1989 ;
- le nombre des salariés sous contrat à durée déterminée se stabilise à partir du deuxième trimestre 1989 alors qu'il s'accroissait depuis 1985 à un rythme supérieur à 10 % l'an (soit un niveau de 600.000 emplois dans les secteurs marchands non agricoles au quatrième trimestre 1989).

Les mouvements de main d'oeuvre observés dans les établissements de 50 salariés et plus confirment l'idée d'une plus grande durabilité des emplois créés en 1989. En 1988 les chefs d'entreprises ont sensiblement accru leurs embauches, surtout sous la forme de contrats à durée déterminée. En 1989, les recrutements se stabilisent, mais la précarité de l'emploi s'atténue : les entrées sur contrat à durée déterminée se tassent et les embauches fermes s'accroissent. De plus, l'embauche définitive de salariés arrivés au terme de leur contrat devient plus fréquente.

Dans le même temps les ruptures de contrats de travail s'effectuent de plus en plus à l'initiative des salariés : les licenciements économiques diminuent pour la troisième année consécutive et le nombre de démissions s'accroît.

La reprise de l'emploi dans l'industrie manufacturière : redressement confirmé

En 1989, les créations d'emplois dans l'industrie manufacturière reprennent : 1,3 % (hors intérim) en 1989 après 15 ans de réduction d'emplois. Exception faite du secteur des biens de consommation, la reprise de l'emploi touche l'ensemble des autres secteurs de l'industrie manufacturière. De plus, jusqu'en 1988 l'ajustement de l'emploi

industriel s'opérait uniquement grâce à des embauches sur emplois précaires. Même si les recrutements sur contrats à durée indéterminée avaient repris depuis la mi-1987, le solde en termes d'emplois stables restait encore négatif. Ce solde redevient positif en 1989 : les embauches s'opèrent plus souvent sur contrats à durée indéterminée, éventuellement précédés de recrutements sur contrat à durée déterminée. Dans le même temps le recul des licenciements économiques se poursuit et la rotation de la main d'oeuvre sur emplois de courte durée marque le pas.

La croissance des effectifs est particulièrement vive (2,8 %, hors intérim, en 1989) dans les biens intermédiaires. Bien que fortement perturbée par des grèves à l'automne, l'activité a été très soutenue sur l'ensemble de l'année dans le secteur de l'automobile. L'emploi cesse de diminuer fortement (- 0,4 % hors intérim) et l'appel à l'intérim s'accroît. Bénéficiant de l'investissement élevé des entreprises et d'une demande des ménages soutenue, les biens d'équipement et les biens de consommation connaissent une expansion plus marquée en 1989. L'emploi, jusqu'alors en baisse, bénéficie de la vigueur de l'activité dans les biens d'équipement (1,7 % hors intérim en 1989). Il continue cependant à se réduire légèrement (- 0,2 % hors intérim) dans les biens de consommation.

Bâtiment et travaux publics : une situation moins brillante qu'en 1988

La situation dans le bâtiment génie civil et agricole est nettement moins favorable que les années précédentes ; le ralentissement de la production au printemps a entraîné une réduction des créations de postes (0,4 % hors intérim en 1989 après 2,9 % en 1988). La médiocre conjoncture de l'emploi dans ce secteur s'est traduite par une baisse des embauches sur contrat à durée déterminée à partir du deuxième trimestre ; le recours à l'intérim ou aux SIVP fléchit également de manière sensible.

Commerces et services : toujours de fortes créations d'emplois

Outre une forte croissance structurelle, les services (hors intérim) ont bénéficié en 1989 de la forte activité touristique liée au bicentenaire. L'augmentation plus rapide de l'activité ne s'est toutefois pas repercutée sur l'emploi. Celui-ci aurait augmenté de 3,1 % en 1989 après 4,0 % en 1988. La hausse des effectifs (6,1 % en 1989) s'est à peine ralentie dans les services marchands aux entreprises (hors intérim), secteur qui reste le plus dynamique de l'économie. En revanche, le rythme des créations d'emploi a légèrement faibli dans les services plutôt destinés aux particuliers.

L'évolution de l'emploi en 1989 dans les commerces présente beaucoup de similitudes avec celle des services : malgré le niveau soutenu de la production grâce au rebond de la consommation des ménages au second semestre, la progression des effectifs fléchit (1,5 % en 1989 après 1,9 % en 1988). Dans les commerces, comme dans les services, le recul important des SIVP en 1989 ne s'est pas accompagné d'une reprise des recrutements sur contrats à durée déterminée : après avoir beaucoup augmenté en 1988, le nombre de salariés sous ce type de contrat s'est en effet stabilisé en 1989.

Les effectifs augmentent plus modérément dans les deux secteurs, transports-télécommunications et assurances et organismes financiers, que dans les commerces ou les services : 0,2 % (hors intérim) dans les assurances et organismes financiers, 0,8 % dans les transports-télécommunications où les réductions d'emploi à la SNCF et aux PTT viennent limiter l'effet des embauches dans les transports routiers.

L'emploi

Evolution de l'emploi					Glissements annuels bruts en %							
1984	1985	1986	1987	1988		1989 glissements CVS				1989	Part fin 1989	1989* Niveau en Milliers 1/
						89.1	89.2	89.3	89.4*			
					Salariés des secteurs marchands non agricoles	0,5	0,2	0,3	0,6	1,6	64,4	14.026
-1,7	-0,6	0,1	0,7	1,8	hors SVP					2,0	64,3	14.000
-1,7	-0,7	-0,2	0,5	1,9								
-3,8	-2,4	-1,7	-1,7	0,2	Industries y compris BGCA	0,3	-0,1	0,1	0,3	0,7	27,0	5.883
-0,7	-1,0	-0,4	-1,0	-0,5	Industries agro-alimentaires	-0,2	-0,5	0,1	-0,1	-0,6	2,4	523
-2,2	-2,0	-2,9	-2,8	-2,9	Energie	-0,9	-0,8	-0,8	-1,0	-3,4	1,2	261
-6,7	-2,0	0,8	1,3	2,9	Bâtiment-génie civil et agri.	0,5	-0,4	-0,0	0,3	0,4	5,7	1.241
-3,6	-2,8	-2,5	-2,7	-0,4	Industrie manufacturière	0,4	0,2	0,2	0,5	1,3	17,7	3.858
					dont :							
-3,8	-2,6	-2,0	-1,6	0,7	Biens intermédiaires	1,0	0,6	0,5	0,7	2,8	5,7	1.243
0,5	-4,3	-2,7	-3,0	-0,7	Biens d'équipement	0,4	0,4	0,3	0,6	1,7	5,2	1.142
-6,4	-6,4	-5,0	-3,7	-2,0	Automobile	-0,2	-0,2	0,0	-0,1	-0,4	1,6	355
-3,1	-2,6	-2,1	-3,1	-0,6	Biens de consommation	0,0	-0,4	-0,1	0,3	-0,2	5,1	1.118
0,2	1,0	1,6	2,7	3,1	Tertiaire marchand	0,6	0,4	0,5	0,7	2,2	37,4	8.143
					dont :							
-1,5	-0,1	1,6	1,8	2,0	Commerces	0,4	0,1	0,3	0,7	1,5	9,7	2.115
-0,3	-0,3	-0,4	0,1	0,8	Transports-télécommunic.	0,2	0,2	0,1	0,3	0,8	6,1	1.328
1,2	2,4	2,7	4,5	5,3	Services marchands	0,8	0,7	0,8	1,0	3,4	18,5	4.032
					dont :							
2,4	5,4	4,4	9,8	11,2	rendus aux entrep.	1,8	1,6	1,3	1,9	6,8	5,9	1.289
1,6	0,1	0,5	0,3	-0,9	Services financiers	0,3	-0,3	0,1	0,1	0,2	3,1	669
1,1	5,3	0,4	0,3	0,4	Salariés du tertiaire non marchand (y compris TUC)					0,4	19,5	4.253
-2,8	-1,3	-1,9	-0,6	-0,3	Salariés agricoles					0,0	1,2	269
-1,1	0,5	0,0	0,4	1,1	EMPLOI TOTAL 2/					1,0	100,0	21.777
-1,1	-0,5	-0,3	0,3	1,3	Hors TUC et SVP					1,4	99,2	21.607

* résultats provisoires

1/ niveaux bruts en fin d'année

2/ y compris salariés agricoles et non salariés

Globalement 160.000 emplois environ ont été créés dans le secteur tertiaire marchand (hors intérim) contre 190.000 en 1988. Comme dans l'industrie ou le bâtiment la stabilité des emplois créés dans le secteur tertiaire marchand s'améliore : le volume des emplois précaires diminue alors que le nombre de salariés sous contrat à durée indéterminée augmente de près de 170.000.

Dans le secteur tertiaire non marchand l'augmentation des effectifs serait du même ordre en 1989 qu'en 1988 (autour de 20.000). Le recul des TUC et des PIL (programmes d'insertion locale) serait en effet compensé par une hausse plus rapide de l'emploi public et surtout des services non marchands privés (formation, action sociale, secteur associatif...)

Les tendances d'évolution antérieures de l'emploi non salarié se poursuivraient en 1989 : baisse d'environ 40.000 des agriculteurs, augmentation d'environ 20.000 des non salariés non agricoles, surtout localisée dans les services marchands.

De plus grandes difficultés de recrutement dans l'industrie et le bâtiment...

Avec la reprise économique les entreprises connaissent de plus grandes difficultés de recrutement, difficultés qui continuent à augmenter en 1989. Ainsi, en janvier 1990, 45 % des entreprises industrielles déclarent éprouver des difficultés à embaucher comme elles le souhaiteraient contre 29 % début 1989 et seulement 15 % en avril 1987.

En 1989 les difficultés de recrutement augmentent un peu plus rapidement pour les cadres, où elles atteignent leur niveau le plus élevé depuis 10 ans, que pour les ouvriers. En fait l'évolution de cet indicateur est très liée à celle de la structure d'emploi des entreprises, l'amélioration de la conjoncture ne faisant qu'aviver les tensions existant antérieurement (voir encadré). Ainsi les grandes entreprises des secteurs de biens d'équipement professionnel et de l'automobile, engagées dans un processus de modernisation de leur appareil productif et d'élévation des qualifications professionnelles, éprouvent de plus en plus de difficultés à recruter cadres et techniciens. A l'opposé les petites unités des biens de consommation, où des modes de production assez traditionnels s'accompagnent de faibles niveaux de qualification, ont de plus en plus de mal à recruter des ouvriers, même non qualifiés, alors qu'elles en éprouvent moins pour les catégories supérieures.

... qui ne sont pas propres à la France

Les entreprises françaises ne sont pas les seules à ressentir des difficultés dans la gestion de leur main d'oeuvre. Les principaux pays développés sont dans une situation comparable : au sein de la Communauté Européenne les difficultés de recrutement sont de plus en plus ressenties depuis le début de l'année 1987, en particulier dans les biens d'équipement. La pénurie de personnel qualifié est devenue entre 1985 et 1989 l'un des principaux obstacles à l'embauche, aux dires des chefs d'entreprises des principaux pays européens.

Pénurie de personnel qualifié : un phénomène sans doute limité mais fortement ressenti

Interpréter les difficultés de recrutement ressenties par les employeurs nécessite de s'appuyer sur des données objectives reflétant l'évolution récente du marché du travail, notamment en ce qui concerne la relation entre offre et demande d'emploi. Les éléments disponibles confirment l'idée d'une faible sélectivité de la reprise économique, qui bénéficierait à la plupart des catégories de salariés (voir encadré).

L'élévation des qualifications professionnelles : un phénomène structurel que la reprise a peu modifié

L'amélioration progressive de la situation économique et de l'emploi à partir de 1985 a-t-elle modifié le processus d'élévation générale des qualifications professionnelles à l'oeuvre au cours des années de crise ? On peut tenter de répondre à cette question en s'appuyant sur l'évolution des structures d'emploi tirées des enquêtes sur l'emploi réalisées en mars de chaque année, complétées par les flux de main d'oeuvre par grande qualification observés à travers différentes sources : déclarations mensuelles de mouvements de main d'oeuvre (DMMO), offres d'emploi déposées à l'ANPE, activité des agences d'intérim.

Depuis 1985 l'évolution de la carte socio-professionnelle de l'emploi salarié reste conforme, dans ses grandes lignes à celle des dix années précédentes : progression élevée (+ de 3 % l'an) des "cadres et professions intellectuelles supérieures", plus modérée des professions intermédiaires et des employés, recul des ouvriers (-0,8 % l'an de mars 1985 à mars 1989). Un examen par profession plus détaillé ou par période plus fine permet toutefois de nuancer ce jugement et d'interpréter l'évolution des lignes de partage au sein de la structure socio-professionnelle.

Mis à part un tassement dans la Fonction publique administrative, le développement de l'encadrement s'est légèrement accéléré depuis 1985, surtout entre 1985 et 1987. Il touche à la fois les fonctions administratives, techniques et commerciales du secteur privé et, au sein du secteur public, les enseignants. Depuis deux ans ce sont les "ingénieurs et cadres techniques d'entreprise" dont le nombre progresse le plus fortement : outre le renforcement du potentiel technique des entreprises, notamment lié à l'expansion des professions hautement qualifiées de l'informatique, ce groupe bénéficie de la reprise récente de l'activité industrielle, favorable aux fonctions de production.

L'évolution des professions intermédiaires est beaucoup plus hétérogène et, au total, deux fois moins rapide entre 1985 et 1989 qu'au cours de la décennie précédente. D'un côté les postes administratifs et commerciaux se développent à un rythme plus élevé qu'auparavant, témoignant du mouvement de tertiarisation de l'économie, en particulier des services informatiques ou financiers. De l'autre la croissance des professions intermédiaires à dominante publique et non marchande (instituteurs, santé, action sociale) est fortement ralentie et celle des techniciens et agents de maîtrise marque le pas. Le retour à une croissance des effectifs dans l'industrie et le bâtiment profite donc peu aux niveaux hiérarchiques intermédiaires, surtout pour ceux situés au coeur du processus productif.

Le groupe des employés, à dominante féminine, se développe à un rythme assez constant, situé entre 1,5 % et 2 % l'an. L'expansion rapide des services et des activités commerciales soutient les recrutements d'employés par ailleurs nombreux dans le secteur public. Mais en sens contraire la modernisation des tâches administratives ou de gestion liée à l'utilisation

Alors que le chômage des ouvriers qualifiés demeure important (10 % des actifs) et que les cadres sont le seul groupe où le nombre de demandeurs d'emploi continue à progresser, parler de pénurie de main d'oeuvre qualifiée est sans doute excessif. Au sein même de chaque secteur, les goulots de personnels sont probablement limités à certains métiers ou niveaux de qualification très spécifiques. En période de conjoncture soutenue, la lenteur des recrutements peut être plus fortement ressentie par les entreprises, surtout si ces recrutements conditionnent le développement de l'activité productive. Il est possible que les exigences à l'embauche des demandeurs d'emploi s'élèvent dans un contexte où les opportunités d'embauches s'améliorent : certains emplois de l'industrie ou du bâtiment, jugés peu attractifs en termes de conditions de travail ou de rémunérations, pourraient ainsi devenir plus difficiles à pourvoir, alors même que les candidats possédant les qualifications nécessaires seraient disponibles sur le marché.

croissante de l'informatique ou de la bureautique supprime un certain nombre de postes peu qualifiés. Peu touchés par ce phénomène, les employés des "services directs aux particuliers" sont ceux dont l'effectif augmente le plus rapidement depuis 1985 (3 % à 5 % l'an) : l'hôtellerie, les activités de loisirs, la garde d'enfants en bas âge drainent en effet une part croissante des dépenses des ménages.

Sous l'effet conjugué des restructurations de l'appareil productif et de l'atonie de la conjoncture, le nombre d'ouvriers diminue jusqu'en 1987 d'environ 1,5 % - 2,0 % par an. La baisse est générale mais plus accusée pour les ouvriers non qualifiés. De 1987 à 1989 en revanche les effectifs ouvriers se stabilisent grâce à des embauches plus nombreuses dans l'industrie : le nombre d'ouvriers qualifiés se redresse (+ 1 % par an) et dans le même temps les suppressions de postes d'ouvriers non qualifiés se réduisent légèrement. Ainsi la qualification ouvrière progresse tout au long des quinze dernières années sans accélération très marquée en fin de période. Si on se limite aux emplois de type industriel, assez représentatifs de la main d'oeuvre affectée aux tâches productives au sein de la grande industrie, le nombre des postes qualifiés évolue parallèlement à celui des non qualifiés - mais plus favorablement - ce qui correspond à une hausse de 0,8 point par an de la part des détenteurs de qualification professionnelle.

L'augmentation de dépôts d'offres d'emploi à l'ANPE en 1988, et plus encore en 1989, est même plus marquée pour les emplois peu qualifiés que pour ceux exigeant une qualification élevée (ouvriers hautement qualifiés, encadrement). Dans le même ordre d'idée le poids des grandes qualifications professionnelles dans les recrutements opérés par les établissements de 50 salariés et plus s'est très peu modifié au cours des dernières années. De plus les seules transformations perceptibles sont plutôt allées dans le sens d'une part croissante des embauches d'ouvriers non qualifiés, au moins dans l'industrie et le bâtiment.

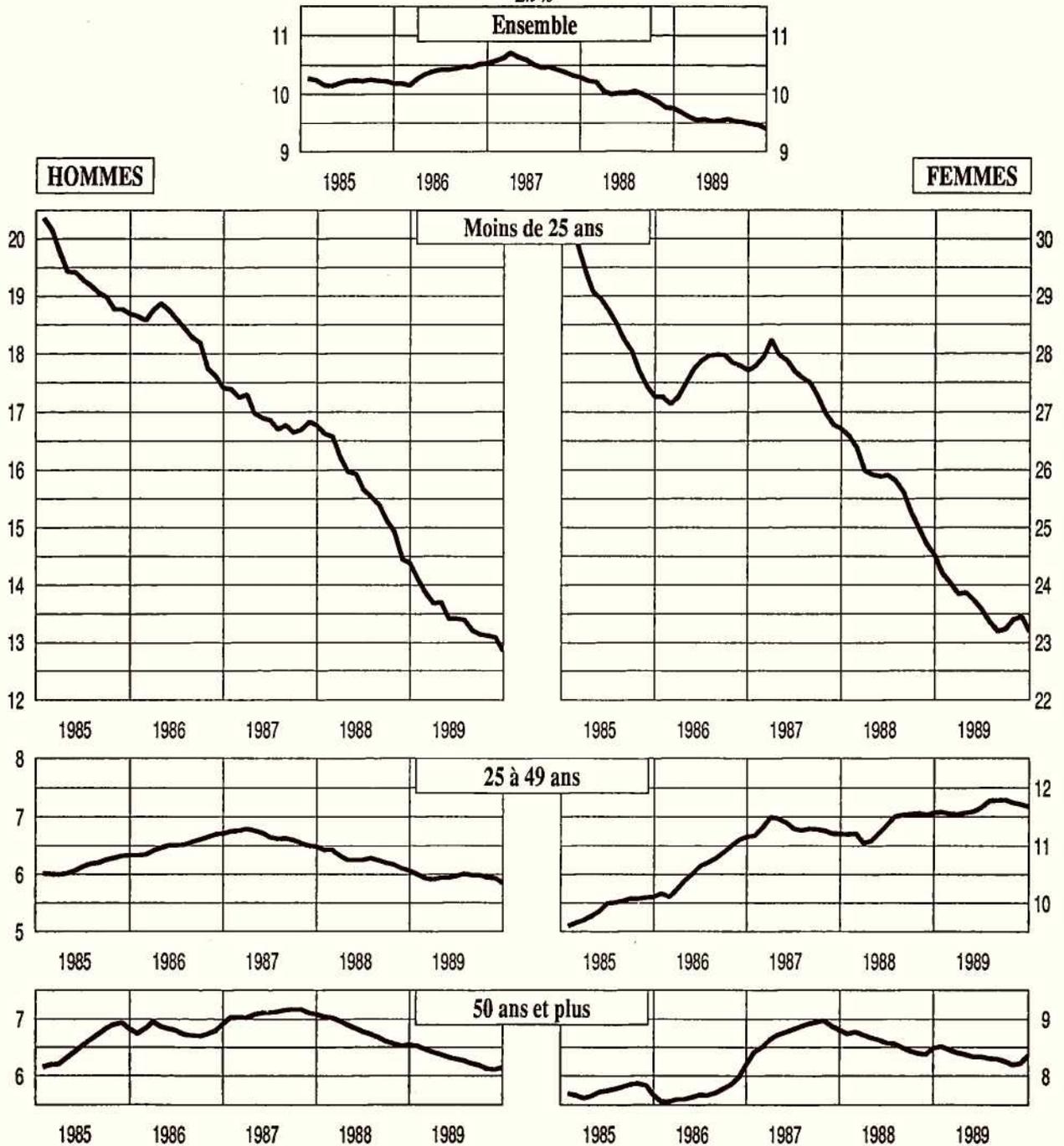
Les recrutements de personnel qualifié ne s'opèrent pas non plus par l'intermédiaire d'un recours accru au travail temporaire. La qualification moyenne des intérimaires reste en effet médiocre, sans évolution notable : l'appel à l'intérim pour les cadres ou les professions intermédiaires se développe certes, mais reste encore très marginal.

Au total le retour à la croissance à partir de 1987 ne semble pas avoir induit de bouleversement majeur dans la structure des qualifications des salariés. Les effets de type conjoncturel, liés à la localisation de la main d'oeuvre au sein des différents secteurs d'activité, sont les plus manifestes. Ils se superposent à des tendances plus lourdes, qui vont dans le sens d'une élévation générale des niveaux de qualifications, se cristallisant autour de deux pôles : d'une part les métiers liés à l'informatique ou aux nouvelles technologies, d'autre part ceux liés à la communication.

Le chômage

Taux de chômage au sens du BIT

Données CVS
En %



Amorcé en 1987 et 1988, le recul du chômage se confirme en 1989 : le taux de chômage diminue de 0,4 point. 9,4 % des actifs sont ainsi sans emploi fin 1989 alors que cette proportion s'était élevée jusqu'à 10,7 % en mars 1987. En apparence du même ordre que celui enregistré en 1988, le repli du chômage pourrait toutefois être plus sensible en 1989 (de l'ordre de 0,6 à 0,8 point). Sur les deux dernières années, les demandes d'emploi en fin de mois (DEFM), utilisées pour actualiser le chômage au sens du BIT observé à l'enquête emploi de mars 1989, évoluent en effet moins favorablement que les données de l'enquête (voir encadré page 64 de la note de conjoncture de décembre 1989).

Depuis le début de l'année 1988 la vigueur de l'emploi constitue le facteur principal de la baisse du chômage, dont elle module l'intensité. Avec une diminution aux premier et quatrième trimestre 1989, entrecoupée par un semestre de stabilité, le profil de la courbe du chômage reflète ainsi pour une large part le dynamisme de l'emploi plus accusé en début et en fin d'année qu'au printemps et à l'été.

Plus d'actions en faveur des chômeurs de longue durée...

Globalement, les effets de la politique de l'emploi ne jouent qu'un rôle secondaire dans l'évolution du nombre des chômeurs : si certains dispositifs se développent, d'autres, en revanche, régressent.

Parmi les premiers figurent les actions en faveur des chômeurs de longue durée dont la montée en charge s'est accélérée à l'automne 1989 : 239.000 stages (stages de réinsertion en alternance, stages modulaires, stages du Fonds National de l'Emploi) et 51.000 contrats de travail aménagés (contrats de réinsertion en alternance ou contrats de retour à l'emploi) ont été mis en place en 1989 après respectivement 218.000 et 38.000 en 1988. A un niveau plus modeste, les congés et conventions de conversion, rendus plus attractifs en cours d'année, ont bénéficié à un nombre légèrement plus élevé de salariés licenciés pour motif économique et deux nouveaux dispositifs, l'exonération à l'embauche du premier salarié et les stages de reclassement professionnel, ont rencontré un certain succès.

...Moins d'actions en faveur des jeunes, mais plus qualifiantes

Les actions en faveur des jeunes, l'autre pôle de la politique de l'emploi, ont au contraire été moins nombreuses que l'année précédente, confirmant le repli déjà observé entre 1987 et 1988. L'évolution enregistrée en 1989 correspond toutefois à un changement d'orientation plus profond, privilégiant les actions les plus qualifiantes. Alors que 1988 avait vu un recul quasi général des diverses formules, la situation est plus tranchée en 1989 : d'un côté une chute des TUC et des SIVP (respectivement 144.000 et 27.000 bénéficiaires fin 1989), de l'autre une progression des contrats de formation en alternance. Le nombre de jeunes entrés en apprentissage ou bénéficiant d'un contrat d'adaptation ou d'un contrat de qualification est ainsi du même ordre en 1989 que celui des entrées en TUC ou SIVP (environ 350.000) alors qu'il était de moitié inférieur en 1988 (300.000 contre 620.000). Autre illustration du changement, l'évolution des stages "16-25 ans" destinés à assurer aux jeunes sans formation initiale des parcours plus individualisés et plus qualifiants à travers le crédit formation mis en place à l'automne 1989. Environ 100.000 jeunes ont ainsi bénéficié de l'une ou l'autre des deux formules en 1989, chiffre équivalent à celui de l'année précédente.

Le chômage

Dispenses de recherche d'emploi et revenu minimum d'insertion :
un impact limité sur le niveau des demandes d'emploi en 1989

Deux dispositifs à la lisière de la politique de l'emploi ont eu des répercussions sur l'évolution du chômage ou tout du moins sur celle des DEFM : il s'agit des dispenses de recherche d'emploi (DRE) et du revenu minimum d'insertion (RMI).

Après une montée en charge continue de 1985 à 1988 les DRE plafonnent. Le nombre des demandeurs d'emploi âgés de 55 ans et plus qui recourent à cette facilité - et sont alors exclus de la statistique des DEFM - n'a augmenté que de 15.000 en 1989, atteignant 240.000 en fin d'année : la quasi totalité du public potentiel de cette mesure semble désormais atteinte.

Prestation à caractère d'abord social, le RMI a connu un démarrage rapide depuis son lancement en décembre 1988 : 330.000 ménages bénéficiaient de ce complément de ressources fin 1989. La mise en place du volet "insertion" se révèle toutefois plus délicate que le déblocage de l'aide financière et moins du tiers des bénéficiaires avaient pu signer un contrat d'insertion à la fin de l'année 1989. Un "effet d'appel" sur le marché du travail pouvait être redouté à l'occasion de la conclusion de ces contrats, compte tenu des caractéristiques de leurs signataires dont beaucoup ont perdu le contact avec la vie professionnelle. Cette crainte apparaît finalement peu fondée, au moins pour l'année 1989, puisque seulement 10.000 à 15.000 inscriptions supplémentaires à l'ANPE pourraient être attribuées à la création du RMI. L'explication de la faiblesse de ce chiffre tient à divers éléments propres à l'organisation du dispositif : incitation à attendre la signature du contrat d'insertion pour s'inscrire à l'ANPE, lenteur du processus de signature de ces contrats, rareté des actions de réinsertion professionnelle proposées dans les contrats aux groupes les plus éloignés du monde du travail que sont les chômeurs non inscrits et les inactifs.

Le chômage des jeunes continue à reculer

Avec un taux de chômage de 17,5 %, les jeunes de 15 à 24 ans restent le groupe dont les difficultés d'insertion sont les plus importantes. Leur situation relative continue néanmoins à s'améliorer : de fin 1987 à fin 1989 la part des jeunes au chômage s'est réduite de près de quatre points, un peu plus rapidement pour les jeunes gens que pour les jeunes filles.

Le développement accéléré de la scolarisation initiale explique une large part de ces évolutions favorables. Entre 15 et 24 ans, les taux de scolarisation progressent désormais de 1,8 point par génération contre environ 1,2 point de 1982 à 1985. Le mouvement de poursuite des études est particulièrement net de 18 à 20 ans mais il gagne petit à petit les âges plus élevés.

Achevant plus tard leur formation initiale, les jeunes profitent également du mouvement de créations d'emploi. La chute des emplois à statut particulier, comme les TUC ou SIVP, semble d'ailleurs avoir été peu préjudiciable à l'emploi des jeunes en raison d'effets de substitution : la part des jeunes, sur l'ensemble de la population des moins de 25 ans, occupant un emploi ne bénéficiant d'aucune aide de l'Etat reste ainsi stable de mars 1987 à mars 1989 après avoir reculé de 10 points au cours des quatre années précédentes 1/. Même s'ils restent plus souvent victimes du chômage, les jeunes

1/ "Les 16-25 ans en mars 1989 : scolarisation accélérée, emploi stabilisé" - INSEE Première N° 52 - Décembre 1989.

sans formation initiale ne voient pas non plus leurs difficultés relatives s'aggraver avec la diminution du nombre des emplois aidés : la structure des demandes d'emploi chez les 16-25 ans selon le niveau de formation reste en effet remarquablement stable depuis 3 ans.

**Chômage des adultes : en baisse chez les hommes,
en voie de stabilisation chez les femmes**

Aux âges intermédiaires (25-49 ans) le taux de chômage reste constant depuis la fin 1987. D'un côté le chômage masculin continue à diminuer légèrement (- 0,2 point en 1989 après - 0,4 point en 1988), bénéficiant de la reprise de l'emploi industriel ; de l'autre le chômage féminin s'accroît (+ 0,1 point en 1989 après + 0,4 point en 1988). La progression du nombre des femmes adultes inscrites à l'ANPE s'est toutefois interrompue au 2ème semestre 1989 : reprise plus marquée de l'emploi dans les secteurs d'activité les plus féminisés, progression encore plus ralentie de l'activité féminine ou stabilisation de la propension des chômeuses à s'inscrire à l'Agence sont autant d'interprétations possibles - mais encore hypothétiques - de cette inflexion.

Le taux de chômage des personnes de 50 ans et plus reste orienté à la baisse (- 0,2 point en 1989 après - 0,5 point en 1988), de façon plus marquée pour les hommes que pour les femmes. Le moins grand nombre d'emplois supprimés limite les entrées en chômage des plus âgés ; mais aussi de plus en plus de chômeurs en fin de vie active renoncent à rechercher un emploi, faute de perspective réelle de réinsertion. L'extension du découragement parmi les chômeurs de 50 ans et plus pourrait toutefois s'être ralentie en 1989 : le plafonnement des DRE en serait l'indice.

Un noyau rebelle de chômeurs de très longue durée

L'amélioration conjoncturelle et le renforcement des mesures spécifiques entament peu le chômage de longue durée : la part des DEFM inscrits depuis plus d'un an à l'ANPE reste légèrement supérieure à 30 % depuis trois ans et l'ancienneté moyenne des demandes d'emploi ne cesse de s'élever (un an fin 1989). Plus grave, le noyau dur des chômeurs les plus menacés d'exclusion définitive, ceux inscrits depuis plus de 3 ans, s'élargit de façon continue : 5,8 % des DEFM fin 1986, 7,5 % fin 1989. Au sein de ce noyau dur, les personnes de plus de 50 ans et les femmes sont plus présentes que parmi l'ensemble des chômeurs.

Les recrutements de l'industrie bénéficient aux ouvriers au chômage

Comme les trois années précédentes l'évolution du chômage des ouvriers est plus favorable que celle des employés. Chez les ouvriers, la baisse des inscrits à l'ANPE est plus forte pour les détenteurs de qualification professionnelle (- 9,3 % en 1989) que chez les O.S (- 3,1 %) ou les manoeuvres (- 1,2 %). Toutefois ce sont les qualifications intermédiaires qui bénéficient de la plus forte régression du chômage, plutôt que celles les plus pointues. Le redressement progressif de l'emploi industriel n'a pas modifié cet état de fait, amenant un gonflement des recrutements des diverses catégories de personnel, sans sélection accrue.

Le chômage

Comme les ouvriers, les agents de maîtrise-techniciens bénéficient du redémarrage de l'activité productive dans l'industrie. Les DEFM y diminuent de 4,1 % en 1989, contrairement au groupe des ingénieurs et cadres dont le poids parmi les chômeurs s'accroît légèrement, même s'il reste encore faible (3,6 %). Pour les catégories socio-professionnelles les plus élevées, le chômage masculin évolue en outre beaucoup plus favorablement que le chômage féminin. Depuis 1986 la hausse du nombre des femmes ingénieurs et cadres touchées par le chômage a ainsi été très soutenue (10 % l'an).

L'immigration alimente le chômage des étrangers

Un demandeur d'emploi sur huit est de nationalité étrangère fin 1989, proportion qui s'est élevée d'un point en deux ans. La population étrangère échappe en effet au mouvement général de réduction du chômage. Au contraire, le nombre de demandeurs d'emploi étrangers s'accroît depuis le milieu de l'année 1988 et cette hausse s'accélère : + 4,8 % en 1989 alors que le nombre des français inscrits à l'Agence recule de 3,2 % dans le même temps. De plus l'évolution se différencie fortement selon les nationalités. Le chômage des étrangers originaires d'un pays non membre de la Communauté s'élève de 3,9 % en 1988 et de 7,9 % en 1989. Les ressortissants de Turquie et des pays d'Afrique Noire enregistrent les augmentations les plus fortes (respectivement 34,7 % et 26,2 % en 1989) alors que l'évolution va de - 0,3 % à 3,0 % pour les pays du Maghreb.

Un accroissement rapide du solde migratoire d'actifs peut rendre compte des mouvements de plus grande amplitude. L'augmentation des regroupements familiaux, et surtout l'afflux de demandeurs d'asile sur le territoire national (de l'ordre de 60.000 demandes en 1989 après 34.000 en 1988 et 27.000 en 1987) s'accompagnent de nouvelles inscriptions à l'ANPE, en accord avec la législation française. Les nationalités où le nombre de demandeurs d'emploi étrangers augmente le plus rapidement sont aussi celles qui fournissent les plus gros contingents de candidats au statut de réfugié. Au total, la progression des ressources en main d'oeuvre liée à l'évolution des flux migratoires serait de l'ordre de 20.000 à 25.000 personnes en 1989.

Le recul des principaux flux d'entrée en chômage...

Mettant fin à cinq années de croissance ininterrompue les flux d'entrées et de sorties observés sur le marché du travail diminuent en 1989 : - 2,2 % par rapport à 1988 pour les inscriptions à l'ANPE, - 1,2 % pour les radiations de demandes d'emploi. Dans les deux cas le profil est voisin : hausse culminant au premier semestre 1988, inflexion à la baisse qui s'accroît au deuxième et au troisième trimestres 1989, puis stabilisation au quatrième trimestre 1989.

L'augmentation des recrutements et la plus grande stabilité des emplois offerts expliquent pour l'essentiel la diminution des flux de chômage en 1989. Ainsi, pour la première fois depuis le milieu des années 70, les inscriptions à l'ANPE enregistrées à la suite d'une fin de contrat à durée déterminée reculent (- 4,4 % de 1988 à 1989), mouvement qui s'accroît au second semestre 1989. Mieux encore, la part de ces mouvements dans l'ensemble des inscriptions diminue d'un point, la baisse étant surtout nette pour les jeunes et les hommes.

Dans ces conditions, la hausse soutenue des demandes d'emploi enregistrées après la fin d'une mission d'intérim (+ 12,8 % en 1989) peut surprendre. Mais d'une part elle doit être relativisée, car ce type d'inscription ne représente que 6 % des entrées en chômage contre 42 % pour les fins de contrat à durée déterminée, d'autre part elle peut être interprétée en fonction de l'évolution du recours au travail temporaire par les entreprises. L'expansion de l'intérim a accru, jusqu'à la fin 1988, le nombre de ceux qui s'inscrivaient à l'ANPE en fin de mission, mais non leur proportion. Son ralentissement en 1989 a pu limiter les possibilités d'enchaînement immédiat de deux missions, d'où sans doute plus d'inscriptions à l'ANPE de travailleurs temporaires au terme de leur contrat.

L'amélioration conjoncturelle se lit aussi sur les entrées en chômage à la suite d'un licenciement économique ou sur celles des personnes à la recherche d'un premier emploi. Le recul des premières s'accroît en 1989 (- 11,3 % en un an) ; celui des secondes (- 6,0 % en 1989) renoue avec le mouvement de baisse amorcé à la mi 1986, après un palier en 1988.

Alors qu'elles s'étaient accrues de 15,7 % en 1988, les inscriptions de personnes reprenant une activité professionnelle interrompue moins de 6 mois régressent légèrement (- 4,1 % en 1989), baisse qui touche plus particulièrement les jeunes et les hommes. Depuis le quatrième trimestre 1988 la tendance est toutefois assez éteinte.

...mais aussi des sorties de l'ANPE

Le profil de l'ensemble des sorties de l'ANPE au cours des deux dernières années est modelé par celui des reprises d'emploi. S'effectuant de moins en moins par l'intermédiaire de l'ANPE celles-ci sont stabilisées à compter du printemps 1989 après un premier trimestre très élevé. Une telle inflexion reflète assez bien la stabilisation du volume des embauches, liée à leur moindre précarité.

L'augmentation de la population active en 1989

Une première évaluation de l'évolution de la population active en 1989, obtenue par addition de l'emploi et des DEFM, conduirait à une progression de l'ordre de 150.000 personnes. L'évolution réelle ne sera cependant connue qu'à l'été, lorsque des données plus solides sur l'emploi et le chômage seront disponibles : statistique annuelle des effectifs affiliés à l'UNEDIC, chômage au sens du BIT mesuré à l'enquête emploi de janvier 1990 notamment. Les trois années précédentes, l'évolution de la population active avait été inférieure de quelques dizaines de milliers à la première estimation du printemps. Cette divergence s'était manifestée par une évolution nettement plus favorable du chômage au sens du BIT que des DEFM. La situation pourrait être différente en 1989, où des incertitudes assez fortes, mais opposées, pèsent sur chacune des deux composantes de la population active. Il est donc difficile d'apprécier la tendance récente en matière d'évolution de la population. Néanmoins, la progression observée depuis le milieu des années 80, de l'ordre de 80.000 actifs supplémentaires chaque année, sera sans doute dépassée, comme en 1988 (125.000 actifs de plus).

La mesure du chômage en France et à l'Étranger

Dans la plupart des pays, les indicateurs mensuels de chômage reposent sur un décompte des demandeurs d'emploi inscrits auprès des bureaux de placement (ceux de l'ANPE en France). Or les différences d'un pays à l'autre dans les règles d'enregistrement des chômeurs, dans la législation sociale ou dans le rôle joué par les bureaux de placement dans la régulation du marché du travail, rendent ce type de mesure impropre à des comparaisons internationales pertinentes.

Une utilisation plus large d'évaluations conformes aux définitions internationales

Comparer l'importance du chômage et son évolution entre États nécessite de recourir à des définitions identiques, indépendantes des réglementations en vigueur dans chaque pays. Ces définitions sont celles établies par le Bureau International du Travail (BIT) en 1982 : elles s'appliquent à la mesure de la population active, de l'emploi et du chômage et sont utilisées dans des enquêtes annuelles (mensuelles ou trimestrielles pour certains pays) auprès des ménages (enquêtes sur les forces de travail dans la CEE, soit dans le cas de la France l'enquête-emploi).

Les organismes internationaux (OCDE, Eurostat, BIT) s'efforcent d'harmoniser les données internationales de façon à publier des séries de taux de chômage les plus comparables possibles. Pour Eurostat ce rôle s'appuie sur une coordination des enquêtes sur les forces de travail dont une exploitation centralisée est effectuée à l'échelon communautaire.

Le souci de se rapprocher des définitions internationales était déjà ancien à l'OCDE, notamment sous l'impulsion des pays anglo-saxons dont le dispositif statistique repose beaucoup plus largement sur des enquêtes auprès des ménages que sur l'exploitation de données administratives.

L'annualisation de l'enquête sur les forces de travail et son amélioration conduisent également Eurostat à privilégier de plus en plus les données établies selon les normes du BIT dans le cadre de la politique communautaire. Des indicateurs de chômage comparables, obtenus en actualisant les données de la dernière enquête sur la base de l'évolution des statistiques administratives mensuelles, sont publiés depuis deux ans par Eurostat dans son bulletin mensuel "Chômage". La Commission des Communautés européennes a également décidé d'adopter ce nouveau concept de chômage dans son "Rapport économique annuel 1989-1990" : outre les considérations précédentes ce choix apparaît logique dans la mesure où le nouvel indicateur est déjà utilisé par la Commission pour la répartition des fonds structurels.

Estimations nationales et internationales : une convergence progressive

On peut se réjouir de la convergence entre pratiques nationales et internationales en matière de calcul de taux de chômage, d'autant plus que l'évolution s'effectue dans le sens d'un affinement des concepts et d'une amélioration des méthodologies. Des différences subsistent toutefois entre les calculs effectués par les États ou les organismes internationaux, plus ou moins importants selon les pays et selon les périodes.

Ces différences peuvent tenir à l'interprétation des définitions du BIT qui sur certains points ne constituent que des lignes directrices. Elles peuvent également venir de particularités dans les traitements statistiques (par exemple choix de la méthode d'actualisation mensuelle du chômage par les données administratives ou choix d'une méthode de correction des variations

saisonniers) ou enfin de calendriers de révision différents. Cependant d'autres facteurs de divergence subsistent, liés à des arbitrages différents entre d'une part l'intérêt de retenir telle ou telle source ou tel ou tel groupe de personnes pour l'évaluation du numérateur ou du dénominateur du taux de chômage et d'autre part l'imprécision liée à ces choix.

Dans le cas de la France, les taux de chômage publiés par les organismes internationaux sont très proches de ceux calculés par l'INSEE. Pour l'OCDE l'écart est désormais nul puisque cet organisme a décidé il y a quelques mois de reprendre intégralement l'estimation effectuée par l'INSEE. Dans le cas d'Eurostat, les différences méthodologiques, nombreuses mais secondaires, induisent des écarts minimes car leurs effets se compensent largement. En revanche la révision des estimations opérée par Eurostat, beaucoup plus tardive que celle de l'INSEE, introduit une distorsion sensible (environ 0,6 point) entre les deux séries sur la dernière année : Eurostat n'a en effet pas encore traité les résultats de l'enquête emploi de mars 1989, qui ont fait apparaître une baisse de chômage au sens du BIT entre mars 1988 et mars 1989 beaucoup plus marquée que celle estimée sur la base des DEFM.

Indicateurs de mesure du chômage pour les principaux pays développés

en points

	RFA		France		Italie		Royaume-Uni		Etats-Unis		Japon	
	moy.	nov.*	moy.	nov.*	moy.	juil.*	moy.	nov.*	moy.	nov.*	moy.	nov.*
	1987	1989	1987	1989	1987	1989	1987	1989	1987	1989	1987	1989
Taux de chômage standardisés (OCDE)	6,2	5,5	10,5	9,5	11,2	11,5	10,2	5,9	6,1	5,3	2,8	2,2
Taux de chômage pour la comparaison entre états membres (Eurostat)	6,3	5,7	10,5	10,0	10,2	10,9	10,5	6,0	-	-	-	-
Taux de chômage selon la législation nationale (Eurostat)	8,1	7,2	11,1	10,6	14,2	16,5	10,6	5,8	-	-	-	-
Taux de chômage nationaux	7,9	7,1	10,5	9,5	12,0	12,2	10,3	5,8	6,1	5,3	2,8	2,2

* données corrigées des variations saisonnières

Les salaires

Dans le secteur privé le dynamisme de l'emploi fait croître la masse salariale plus vite qu'en 1988

En 1989, la masse salariale des Entreprises non financières non agricoles hors grandes entreprises nationales (ENFNA hors GEN) a progressé en moyenne annuelle de 6,5 % après 5,4 % en 1988. Comme les deux années précédentes la croissance des effectifs, 2,3 % en 1989 contre 1,6 % en 1988, contribue à cette accélération un peu plus que l'évolution du taux de salaire horaire des ouvriers (TSH).

Evolution du taux de salaire horaire brut des ouvriers et du SMIC

Moyennes annuelles et trimestrielles en %

1983	1984	1985	1986	1987	1988		1989				1989
							89.1	89.2	89.3	89.4	
11,2	7,6	5,9	4,2	3,3	3,4	Taux de salaire horaire	1,1	1,1	1,0	1,0	4,0
12,1	9,5	6,3	3,4	4,0	2,7	SMIC	0,7	1,4	1,9	0,0	4,2
9,7	7,7	5,8	2,7	3,1	2,7	Indice des prix de détail	0,9	1,2	0,7	0,8	3,6
1,5	0,2	0,1	1,5	0,2	0,7	TSH en francs constants	0,2	-0,1	0,3	0,2	0,4
2,2	1,6	0,5	0,8	0,9	0,0	SMIC en francs constants	0,2	0,2	1,2	-0,8	0,6

La progression du TSH en valeur nominale est plus soutenue en 1989 qu'en 1988 puisqu'elle atteint 4 % en moyenne annuelle (3,4 % en 1988). Cette augmentation ne se retrouve pas en termes réels, 0,4 % en 1989 après 0,7 % en 1988 ; le rythme plus rapide de hausse des prix en 1989 a en effet érodé le léger avantage de progression du TSH. En rythme trimestriel, après une augmentation sensible de 1,3 % au premier trimestre, le taux de salaire horaire des ouvriers croît ensuite avec une légère accélération en fin d'année.

Le dépouillement des accords salariaux dans les branches conventionnelles de plus de 10.000 salariés confirme cette légère inflexion à la hausse des salaires nominaux. La moyenne pondérée des augmentations des salaires minima se rapproche de 4 % en 1989 après 3 % en 1988.

L'évolution des salaires reste toutefois modérée : après trois ans de reprise économique, les entreprises contrôlent toujours les augmentations générales et leurs politiques salariales visent plutôt à développer les éléments de rémunérations annexes qui engagent moins l'avenir : primes diverses, intéressement et participation (voir encadré), avantages en nature.

Le montant global des rémunérations annexes et l'ampleur du recours aux heures supplémentaires sont imparfaitement évalués. Cependant leur part dans la masse salariale évolue peu d'une année à l'autre. Cet élément d'incertitude ne devrait donc pas affecter sensiblement le taux de croissance de la masse salariale.

Les salaires

Du taux de salaire horaire à la masse salariale brute des Entreprises non financières non agricoles hors Grandes Entreprises Nationales

1983	1984	1985	1986	1987	1988		1989				1989
							89.1	89.2	89.3	89.4	
11,0	7,7	6,2	4,4	3,5	3,5	Taux de salaire horaire ouvrier 1/	1,1	1,0	1,0	1,1	4,0
-1,4	-1,9	-1,5	-0,3	0,7	1,6	Effectifs 1/	0,7	0,4	0,4	0,6	2,2
-1,0	-0,3	-0,1	-0,1	0,0	0,0	Durée 1/	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
8,0	5,6	5,4	4,6	4,2	5,5	Masse salariale des ENFNA hors GEN	1,8	1,5	1,4	1,5	6,5

1/ Ces données sont évaluées en milieu de trimestre avec une CVS et la pondération des Comptes Trimestriels

Durant l'année 1989, le SMIC horaire brut a progressé de 4,2 % en moyenne, soit 0,6 % en francs constants. Au 1er mars 1989, le SMIC a augmenté de 2,1 %, l'indice des prix à la consommation ayant crû en janvier 1989 d'au moins 2 % depuis mai 1988, date du dernier indice connu lors du précédent relèvement. Au 1er juillet 1989, la révision annuelle du SMIC horaire a porté son montant à 29,91 F, soit une hausse de 1,9 % par rapport à mars : 1,6 % au titre des prix, 0,15 % au titre de la croissance, 0,15 % de "coup de pouce".

La masse salariale de l'ensemble des administrations publiques a fortement accéléré.

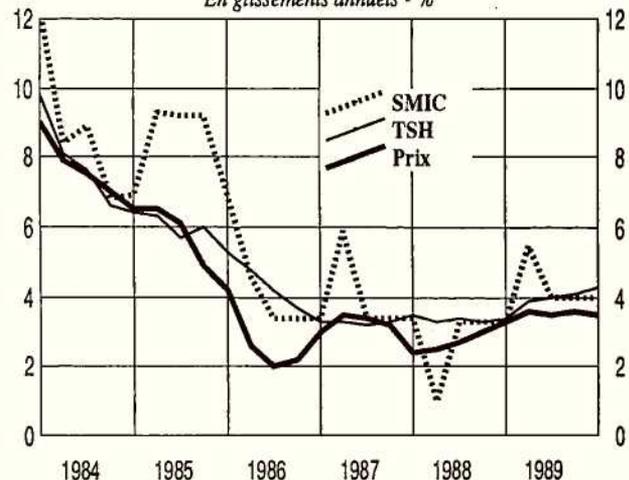
En 1989, l'indice des traitements bruts de la Fonction Publique 1/ a progressé en moyenne annuelle de 4,8 % après une hausse de 2,7 % en 1988. En termes réels, la hausse est de 1,2 %, alors qu'elle était nulle en 1988.

Cette progression est le résultat des augmentations générales ou catégorielles liées à l'accord salarial dans la Fonction Publique signé le 17 novembre 1988 pour les exercices 1988 et 1989. Elle peut se décomposer comme suit : 1,3 point d'effet report 1988, 0,7 point de mesures catégorielles, 1,5 point d'augmentations générales résultant de l'attribution d'un point d'indice en février, de 1 % en mars et de 1,2 % en septembre ; soit au total 3,5 % auquel il faut ajouter un effet de 1,25 % dû à la prime de croissance de 1.200 F attribuée à l'ensemble des fonctionnaires en novembre.

Plusieurs catégories de fonctionnaires ont bénéficié de mesures particulières sous la forme d'indemnités ou d'amélioration de carrière. Parmi ces catégories, on peut citer les enseignants (Plan Jospin), les agents du ministère de l'Economie et des Finances, les contrôleurs aériens, les militaires, les greffiers, les magistrats... Ces mesures ne sont pas retenues dans l'indice des traitements bruts de la Fonction Publique. Un chiffrage global, pour 1989, permet d'évaluer à près de 3 milliards le montant de ces mesures nouvelles. Les mesures concernant les enseignants et les agents des finances auront sur 1990 un effet report d'un peu plus de un point.

Evolution du taux de salaire horaire ouvrier, du SMIC et des prix de détail

En glissements annuels - %



1/ Cet indice ne prend pas en compte les primes et indemnités diverses attribuées à certaines catégories de fonctionnaires.

Les salaires

La masse salariale versée par les administrations publiques augmente de 6,4 % en 1989 après 3,6 % en 1988. Le profil accuse une forte progression au quatrième trimestre due en partie au versement de la prime de croissance de 1.200 F mais également à la prise en compte de mesures concernant certaines catégories. L'écart de croissance entre l'indice de traitement brut de la Fonction Publique et la masse salariale versée par les administrations publiques ne s'explique pas uniquement par l'augmentation des effectifs (0,1 % en moyenne sur l'année). Il intègre également : le GVT solde (Glissement Vieillesse Technicité et effet des entrées-sorties), les primes et indemnités diverses et les mesures spécifiques de 1989 (voir encadré).

Les entreprises publiques

Dans les grandes entreprises nationales, l'évolution de la rémunération moyenne des personnels en place (RMPP) était fixée à 8,8 % sur l'ensemble des deux années 1988 et 1989, d'après l'instruction de politique salariale donnée globalement pour ces deux années. La RMPP comprend le GVT positif (effet des avancements de carrière des salariés présents sur toute la période et les mesures d'individualisation). Le GVT positif devrait être plus élevé que prévu ; il aurait été de 2,1 % en 1988 et devrait être encore supérieur en 1989 en raison d'augmentations individualisées touchant notamment le personnel d'encadrement. Des mesures d'ajustement de fin d'année sont prévues : à la SNCF, une augmentation rétroactive des salaires de 0,5 % au 1er décembre 1989 a été décidée. La clôture de l'exercice devrait se traduire par des augmentations du même ordre pour l'ensemble des grandes entreprises nationales. Ces

Croissance de la participation et essor de l'intéressement

L'intéressement, toujours facultatif, et la participation, obligatoire dans les entreprises de plus de 100 salariés, constituent les modalités les plus directement liées aux résultats de l'entreprise.

Le nouveau dispositif légal, mis en place par l'ordonnance d'octobre 1986, assouplit les règles qui régissaient antérieurement ces deux modalités. La réforme donne plus de marge de manoeuvre aux partenaires sociaux : les contrats d'intéressement peuvent prendre en compte la spécificité de l'entreprise ; les modes de gestion et de répartition des droits de participation sont plus souples ; les exonérations fiscales et sociales attachées aux deux dispositifs sont plus attractives. L'intéressement est bien adapté à des modes de gestion et de rémunération de la main d'oeuvre fondés sur une plus grande implication des salariés aux résultats de l'entreprise. Le plus souvent, les mécanismes mis en place pénalisent fortement l'absentéisme. Ce dispositif collectif, plus souple que celui de la participation, rend possible le partage des fruits de la croissance. Selon les recommandations gouvernementales et patronales, il ne doit pas, pour autant, se substituer aux augmentations générales de salaires.

De 1985 à 1988, le nombre d'accords d'intéressement a plus que triplé. On dénombre à cette date 4.600 accords couvrant près d'1 million de salariés pour un montant individuel moyen de 4.660 F par an 1/. Si le nombre d'accords de participation (environ 10.000) et celui des salariés bénéficiaires (2,6 millions) restent stables sur la période, le montant de la réserve spéciale de participation (RSP) progresse : 6,4 Mds de F en 1984, 9,6 Mds de F en 1988 soit 3.500 F par personne 1/.

L'intéressement réalisé au titre de 1988 représenterait 4 ou 5 milliards 1/. La participation distribuée (y compris les intérêts acquis) serait de l'ordre de 8 milliards (6 milliards au titre de la réserve spéciale de participations dégagée en 1983 et disponible 5 ans plus tard 1/). Si l'on convient d'assimiler intéressement et participation à des éléments de rémunérations annexes 2/, leur impact en terme de masse salariale serait de 0,9 % en 1988 ; ce chiffre serait du même ordre en 1989. L'estimation du niveau de la masse salariale est sous évaluée par le défaut de prise en compte de ces éléments. L'estimation de sa croissance est beaucoup moins affectée.

1/ Sources : Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.

2/ En comptabilité nationale, l'intéressement est enregistré comme revenu du travail, il est inclus dans les salaires bruts en espèces directs, alors que la participation est inscrite au titre des revenus de la propriété et de l'entreprise.

augmentations rétroactives viendraient consolider dans le salaire de base les "primes d'attentes", versées en octobre ou en décembre, qui constituaient un à valoir sur la clause de "rendez-vous". L'instruction pour 1990 limite à 2,5 % les mesures générales qui peuvent être accordées en 1990, si, toutefois, les négociations salariales de l'année aboutissent à un accord.

De la masse salariale des Entreprises non financières non agricoles (ENFNA) hors Grandes entreprises nationales (GEN) à la masse salariale brute reçue par les ménages 1/

Taux de croissance en %

1983	1984	1985	1986	1987	1988		1989				1989
							89.1	89.2	89.3	89.4	
8,3	5,8	5,4	4,3	3,8	4,9	Entreprises non financières (67,5 %)	1,7	1,4	1,3	1,9	6,1
8,0	5,6	5,4	4,6	4,2	5,5	dont : ENFNA hors GEN (60,5 %)	1,8	1,5	1,4	1,5	6,5
11,2	7,6	5,5	1,4	0,5	-0,3	GEN (6 %)	0,2	0,4	0,3	3,7	1,7
10,0	7,8	4,8	2,9	2,2	2,7	Agriculture (1 %)	0,8	0,7	0,7	1,1	2,9
8,3	9,2	8,0	4,1	4,9	4,7	Entreprises d'assurances, organismes financiers et administrations privées (5 %)	-0,4	0,7	0,3	1,3	2,0
11,6	9,4	6,2	5,2	2,8	4,2	Administrations publiques (26 %)	1,4	1,3	1,3	6,0	6,4
7,5	6,0	5,2	0,3	2,6	3,0	Ménages hors entrep. individuelles (1,5 %)	1,0	1,0	0,7	0,9	4,0
9,0	6,8	5,7	4,6	3,6	4,8	Masse salariale brute reçue par les ménages (100)	1,5	1,4	1,3	2,8	6,0

1/entre parenthèses : poids du secteur dans la masse salariale globale

La mesure de l'évolution de la masse salariale dans le privé et le public

L'évolution de la masse salariale est évaluée à travers l'évolution du salaire moyen par tête combinée à celle des effectifs. L'évolution du salaire moyen par tête peut être décomposée en deux : l'évolution d'un indice à structure constante (ou prix du travail) et celle d'un indice correspondant à l'effet de la variation de structure (ou GVT solde).

Dans le secteur privé, l'indice de salaire à structure constante utilisé est le taux de salaire horaire des ouvriers (TSH) calculé par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle. Dans le secteur public, l'indice de salaire à structure constante retenu est l'indice des traitements bruts de la Fonction Publique calculé par l'INSEE (voir notes de conjoncture de juillet et décembre 1989). Par définition ces indices prennent en compte les augmentations générales ou catégorielles, alors que les primes et autres indemnités diverses, souvent mal connues, en sont exclues.

Toutefois, dans le cadre de la Fonction Publique, la prime de croissance de 1.200 F, attribuée uniformément à tous les fonctionnaires, a été retenue dans le calcul de l'indice. En revanche, les autres mesures indemnitaires, qui ne touchent que certaines catégories de fonctionnaires, n'ont pas été prises en compte.

Dans le modèle utilisé par les Comptes trimestriels pour estimer la masse salariale, les primes et indemnités diverses ne sont pas toujours directement intégrées ; il faudrait en effet disposer d'un indicateur permettant de suivre leur évolution. Dès lors que les primes et indemnités diverses se développent, et dans l'hypothèse où elles augmentent plus rapidement que les autres éléments de rémunération, l'évolution de la masse salariale s'en trouve sous-évaluée. Dans la Fonction Publique, un certain nombre de mesures dites catégorielles (comme par exemple l'indemnité de "technicité" pour les agents du ministère de l'Economie et des Finances, ou bien la prime de suivi et d'orientation des élèves pour les enseignants du second degré...) décidées en 1989 ont pu être chiffrées en masse. Ces chiffres, bien qu'ils restent fragiles, ont été retenus dans le calcul de la masse salariale versée par les administrations publiques en 1989.